

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 6 (1918)
Heft: 2

Artikel: Le collège St-Michel
Autor: Schorderet, Auguste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction : F. DUCREST.

VI^{me} Année

N^o 2

Mars-Avril 1918



PROPOS FRIBOURGEOIS 1918

LE COLLÈGE ST-MICHEL

par AUGUSTE SCHORDERET.

*3^{me} Conférence de Belles-Lettres, le 18 avril 1918,
à la salle de la Grenette.*

MESDAMES ET MESSIEURS,

En suivant, l'année dernière, la longue série des vicissitudes de l'esprit fribourgeois à travers les âges, j'ai eu l'occasion d'attirer votre attention sur deux faits importants du XVI^{me} siècle : le partage de la Gruyère et la fondation du Collège St-Michel, qui devaient jouer un rôle appréciable dans la conservation de notre mentalité romande. L'influence de la Gruyère s'est fait sentir par le contact des masses populaires, par les infimes rapprochements quotidiens, par les infiltrations imperceptibles du patois musical et de tout ce qu'il est en ce joli pays d'esprit gaulois et de caractéristiquement local. Celle du Collège agit sur les intelligences, de façon directe, atteignant précisément les hommes destinés, par leur position future et leur savoir, à répandre autour d'eux les idées et les lumières.

Sans doute, il a fallu un temps prolongé pour que ces influences se fassent sentir dans tous leurs effets régénérateurs ; il a fallu d'autres facteurs, d'autres occasions, pour que les fruits mûrs en sortent au grand jour, mais il est bien certain que nous ne devons chercher ailleurs les sources vivifiantes où les Fribour-

geois ont puissé la force et le pouvoir de rester, conformément à leur race, des Romands.

Au Collège, les Fribourgeois doivent davantage encore ; ils doivent le renfort opportun d'une autre caractéristique de leur esprit national, celle de la religion profondément enracinée, fidèle et sûre ; s'il ne leur a pas inculqué ces tendances, qui sont innées, il a du moins su les entretenir et les relever, et c'est là encore une raison de plus de notre reconnaissance envers lui, une raison bien légitime d'accorder aux évolutions de son passé le même intérêt que nous portons à ses progrès actuels !

Ce vieux Collège, aux aspects de château et presque de forteresse, dominant la cité, là-haut, sur sa colline sertie de toits échelonnés, de jardins et d'arbres verts ; ce vieux Collège vers lequel nos yeux ne se lèvent jamais sans une douce émotion, représente pour nous les belles années révolues de l'adolescence ! En lui, nous revoyons l'heureux temps où nous portions la casquette galonnée d'or et brodée aux couleurs cantonales, nous revivons ce passé proche et déjà lointain où nos fronts se penchaient sur *l'Epitome Historiae sacrae*, puis sur César, Ovide, Virgile, Horace, puis encore sur les dialogues de Lucien, sur l'Iliade, sur St Jean Chrysostome ou Demosthène ; nous retrouvons nos déclamations pleines d'emphrase, nos emballements poétiques, nos romantiques préférences ; et dans sa silhouette massive, nous voyons passer comme en rêve nos infractions, nos fredaines, nos folies, nos romans de prime-jeunesse où l'imagination plus que le cœur battait la campagne et dont le charme inconnu se doublait de mille dangers réglementaires ! Là, s'ouvriraient pour nous l'horizon vaste de l'étude, les trésors insoupçonnés des lettres et des sciences ; d'année en année, nos jeunes aspirations et nos goûts se sont développés, tandis que se formaient en nous les bases solides sur quoi notre maturité peut reposer notre foi et notre croyance ! Nous avons pu, depuis, perdre de nos illusions et de nos rêves, élargir nos connaissances, découvrir des chemins nouveaux, mais il n'en est pas moins resté toujours l'empreinte que mit naguère dans notre intelligence et dans nos cœurs, dans la pâte molle de notre jeunesse, ce vieux collège séculaire, dont les souvenirs nous font tressaillir !...

Mais si le Collège est pour chacun de ses anciens élèves le miroir évocateur du bon temps de la jeunesse, il renferme en

lui les mêmes évocations du Passé pour notre ville : il est un témoin de son histoire, il fut un guide sûr de son évolution intellectuelle, de sa régénération morale. Il a versé, au cours des siècles, les bienfaits de la lumière et de la foi, il a sauvegardé, reconforté, conservé l'esprit de notre race et permis ainsi au pays fribourgeois de redevenir et d'être ce qu'il est aujourd'hui par la pensée et par les tendances. A ce titre, nous pouvons voir en lui, de même que les hommes qu'il a formés y voient leurs années de printemps, la jeunesse, l'adolescence, de l'esprit fribourgeois, quelque chose du passé intime de notre ville, de ce passé vers lequel on ne remonte jamais sans une bienfaisante émotion !

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je veux aujourd'hui consacrer ces propos fribourgeois au Collège St-Michel et essayer de vous montrer à travers les âges sa physionomie, ses usages, son organisation et ses rapports avec la vie locale. Il ne s'agit point, bien entendu, d'en retracer l'histoire en détails ; cela demanderait un temps infini, cela remplirait des volumes ! Mon intention est simplement de vous rappeler brièvement les étapes qu'il a franchies et le rôle qu'il a joué !

* * *

Le Collège St-Michel est né d'une double nécessité : le perfectionnement de l'instruction et la sauvegarde de la religion catholique dans notre pays, et il a gardé cette empreinte originale, ce double caractère savant et religieux, au milieu de toutes les péripéties de sa longue carrière. Mais, pour bien comprendre la portée de l'orientation qui lui fut donnée dès son origine, il est indispensable de se rendre compte de la situation intellectuelle, morale et religieuse de notre pays en ce XVI^{me} siècle, si chargé d'événements pour le monde entier. Je vais donc, avant d'aborder l'esquisse de la vie du Collège, vous rappeler, en quelques traits rapides, le désarroi intellectuel et moral très grave dans lequel la Réformation avait trouvé Fribourg.

Notre heureuse entrée dans la Confédération, marque tangible et significative de notre indépendance recouvrée, venait de causer indirectement une perturbation sensible sous la poussée de germanisation à laquelle tendit immédiatement, par loyalisme, notre Gouvernement. Cette orientation nouvelle, voulue et calculée, dans une ville, dans un pays, presque entièrement romands, de race

et de traditions, pouvait avoir peut-être un avantage politique, au point de vue de nos relations avec les Confédérés, mais elle avait eu, surtout, pour effet de jeter dans les esprits un tel trouble que le goût de l'étude, l'instruction même simpliste, s'en trouvèrent du coup ébranlés dans leurs bases. Ecoles officielles germanisées, écoles privées — classes des Cordeliers où se réfugiaient les derniers vestiges de culture romande — abolies et défenues, prédication française réduite à un minimum, tout concourrait à cet état de choses qu'aggravaient encore la résistance la réaction presque impulsive et réflexe du caractère des individus.

D'autre part, chez nous comme partout à cette époque, le relâchement des mœurs avait pris des proportions scandaleuses. La prospérité commerciale, la richesse et le bien-être, les exemples fâcheux importés par des soldats revenus du service étranger, la séculaire propension fribourgeoise à la vie facile et comode, et aussi, surtout la crasse ignorance, tous ces facteurs réunis contribuaient à cette désagrégation intense. C'était une véritable folie, une sorte de délire, comme l'histoire en retrouve chaque fois que se préparent les grandes crises qui secouent le monde. Les délits et les crimes étaient devenus si nombreux que la sécurité publique en était menacée, la prostitution, le jeu poussaient comme de vénéneux champignons, la discipline ecclésiastique s'atténuaît de jour en jour : à chaque instant il fallait enfermer des bégues ou des nonnes libertines, menacer de clôture des couvents et des abbayes à cause de leurs désordres ! Et tandis qu'on se conduisait mal, on vivait dans une ignorance ténébreuse, dont les méfaits se faisaient sentir plus vivement parmi ceux qui auraient dû prêcher d'exemples et de parole. Les prêtres, qui avaient charge d'âmes se souciaient le moins du monde des connaissances multiples ; un trop grand nombre revendiquaient les bénéfices vacants et négligeaient le reste, l'essentiel ; beaucoup vivaient dans un honteux concubinage, et la plupart étaient à peine capables d'expliquer et d'enseigner les plus élémentaires notions du dogme et de la religion !

Il y avait bien l'école ! mais elle était germanisée de trop fraîche date pour porter beaucoup de fruits en notre terre romande. Et puis son organisation était primitive, rudimentaire : elle apprenait à lire, à écrire et à chanter, bagage médiocre auquel quel-

ques classes latines ajoutaient une vague préparation, sans ligne bien marquée, pour ceux des élèves qui pouvaient s'en aller aux universités étrangères.

Pourtant une élite intellectuelle, entretenant des relations suivies avec les lettrés et les savants de l'époque, existait à Fribourg. En dépit du désarroi causé par la germanisation officielle, en dépit de l'ignorance générale, en dépit même du désordre des mœurs, la Renaissance, avec ses influences classiques, l'Humanisme, avait pénétré chez nous et y comptait un certain nombre de représentants notoires.¹ Mais l'humanisme et les relations qu'il faisait entretenir à ses adeptes étaient, au point de vue religieux presque aussi dangereux que l'ignorance, parce que ces hommes éclairés, nourris de classicisme et imbus des idées universitaires du temps éprouvaient mieux que quiconque la nécessité d'un changement, le besoin de lumières nouvelles et l'indispensable d'une réorganisation fondamentale des études.

C'est dans cette situation complexe et précaire que la Réforme surprend notre pays. D'emblée, quelques humanistes y succombent, bientôt suivis par d'autres, parmi le peuple. Un frémissement semble agiter la contrée, et l'autorité même hésite un instant et se partage d'avis, ne sachant bien réellement si la doctrine nouvelle n'apporte point peut-être les éléments d'une réforme des mœurs, du clergé, de l'instruction, qui paraît si désirable !

Mais cette hésitation fut de courte durée : le péril était extrême, et il fallait, pour le conjurer, agir promptement et avec énergie. Le centre de résistance, à n'en point douter, s'organisa dans le sein de la Chambre secrète, qui commençait alors à prendre un ascendant prononcé, et le Gouvernement suivit docilement cette opportune impulsion. On chercha d'abord à éviter tout sujet de controverses et, tandis qu'on autorisait la promulgation de la Bulle accordant l'indulgence de St Pierre — prétexte immédiat des réformateurs — on ne permit pas au dominicain Samson de prêcher l'indulgence à Fribourg, aussi bien qu'on défendit toute

¹ L'avoyer Pierre Falk, ami de Glaréan et correspondant de Zwingli, marquait à leur tête, puis les chroniqueurs Sterner et Lenz, l'helléniste Volmar, le chanoine Vannius ou Wannemacher, le prédicateur François Kolb, le musicien Kotter, les notaires Zyro et Pallanche, le trésorier Jean Reyff et enfin le chroniqueur Rudella et le chancelier Gurnel, brillaient, en la première moitié du XVI^e siècle d'une lumière vive au milieu des ténèbres qui les entouraient.

tentative de propagande en faveur de la nouvelle doctrine. Les écrits de Luther furent publiquement brûlés par la main du bourreau, les plus compromis des prêtres et des magistrats furent exilés et l'on prit une sage mesure, qui eût dû être une règle, excluant du Conseil quiconque n'était pas Fribourgeois. Enfin, pour extirper plus sûrement toute ivraie, on fit jurer, dès 1524, à tous les citoyens une profession de foi catholique rédigée pour la circonstance, profession de foi qui fut renouvelée à plusieurs reprises dans la suite.¹

Grâce à ces mesures, le péril réformé était, sinon conjuré définitivement, du moins singulièrement diminué ; mais pour rendre cette première résistance efficace et durable, il fallait l'asseoir sur des bases profondes et solides, l'appuyer d'abord par l'exemple d'un clergé plus édifiant et surtout l'étayer sur une instruction populaire et sur une instruction classique rationnellement graduées et organisées.

Le problème était immense et sa solution demandait des qualités exceptionnelles d'énergie, de clairvoyance, de fermeté, un génie d'organisation joint à une érudition approfondie et à une foi à toute épreuve. Ces qualités indispensables, Fribourg eut le bonheur de les trouver en la personne du prévôt Schneuwly.

* * *

Enfant du pays, né dans le milieu fribourgeois, Pierre Schneuwly entre dans le Chapitre de St-Nicolas vers le milieu de janvier 1566. Il a 26 ans à peine, il a conquis à l'université d'Augsbourg le grade de maître-es-arts — le doctorat en philosophie —, il est de moeurs pures, travailleur obstiné, prêtre exemplaire ; d'emblée, par ses vues claires, son intelligence et son érudition, il conquiert la considération des chanoines qui le chargent de la prédication et proposent au Conseil de lui conférer la dignité de doyen, laquelle lui est refusée à cause de son jeune âge. Dix ans plus tard, à la mort du prévôt Duvillard, Schneuwly est désigné pour lui succéder. Mais il met à ses fonctions évangéliques un tel zèle qu'il refuse d'abord et ne consent à revêtir cette dignité qu'à la condition de garder le poste de prédicateur. Ce trait suffit

¹ Cfr. le très intéressant ouvrage de M. Holder: *Les Professions de foi à Fribourg au XVI^e siècle*. Archives de la société d'histoire T. VI.

à dépeindre l'homme : un apôtre ! Toute sa vie, toute son œuvre procèdent du même esprit apostolique, et, lorsqu'en 1597, ce grand Fribourgeois est emporté par la peste, atteint du fléau en soignant et consolant les malades dans une épidémie terrible, nos pères peuvent avec raison inscrire sur son épitaphe, en l'église de St-Nicolas ces mots significatifs : « *Viro incomparabili, patriae vero patrono !* »

Père et protecteur de la Patrie, il le fut par son grand cœur et il le fut surtout par son œuvre, puisque, dans le court espace d'une dizaine d'années à peine — aidé, d'ailleurs, il faut le dire, par les circonstances heureuses et par ses relations personnelles puissantes — Schneuwly est parvenu à mener de front et à réaliser la réforme du clergé d'une part et, d'autre part, la réorganisation fondamentale des études en notre pays.

Nommé prévôt en 1577 et, presque en même temps, revêtu de la charge de vicaire général par l'évêque Antoine Gorrevod, alors habitant Besançon, il se trouve, dans la direction du Chapitre et l'administration du diocèse, en possession de l'arme la plus sûre pour agir sur le clergé, et il en use sans retard. Il commence par élaborer les constitutions capitulaires et organiser le Chapitre de St-Nicolas qui, vieux de soixante ans déjà, ne repose encore que sur des traditions et des usages plus ou moins fidèlement observés. Puis, s'entourant d'un consistoire habilement composé, il s'attache à la réforme des mœurs et de la discipline ecclésiastiques, convoque un Synode diocésain auquel assiste Jean-François Bonomi — évêque de Vercel, dans le Piémont — récemment envoyé en Suisse en qualité de Nonce apostolique, et là, fixe à son clergé séculier et régulier des règles précises, le tance et lui dicte des ordres, rétablit enfin les constitutions synodales qui, observées rigoureusement, relèveront rapidement le niveau moral et intellectuel de nos curés et de nos prêtres.

Mais tandis que Schneuwly travaille au relèvement du clergé, comprenant que le fondement de tout le mal qu'il cherche à combattre réside dans l'ignorance qui corrompt, défigure et détruit, il entreprend une tâche plus ardue encore, celle de la réorganisation des études.

A peine influent encore, dès son entrée dans le Chapitre, il avait jeté les yeux sur l'école latine et cherché à la relever en y faisant appeler un de ses anciens condisciples d'université dont il

appréciait la valeur, le célèbre magister Bützlin, plus tard catéchiste, chanoine et scholarque, pédagogue à qui nous sommes redevables de la première introduction à Fribourg de cet excellent moyen éducatif, hélas aujourd’hui malencontreusement abandonné : la distribution des prix ! Pourtant, ce n’était là qu’une amélioration momentanée, comme un préliminaire à l’œuvre nécessaire. Aussitôt qu’il voit son crédit suffisamment puissant, Schneuwly l’emploie à obtenir du Gouvernement la création d’un conseil d’éducation, composé de trois ecclésiastiques et de trois laïques, d’un conseil muni d’une large autorité et jouissant d’une complète indépendance, d’un conseil qui va prendre en mains avec ardeur la tâche organisatrice : c’est la Chambre des Scholarques,¹ qui, fondée en 1575, s’est maintenue jusqu’à nous.

Disposant d’une fondation de 300 écus d’or, faite en 1552 par le prévôt Siebenhart pour que la rente en servit à envoyer tous les trois ans un jeune homme de la ville à l’Université — fondation dont avait bénéficié naguère Schneuwly lui-même —, dotée annuellement de 100 écus d’or imposés aux plus riches monastères du pays¹ et qui sont partagés en cinq bourses d’étude, puisant enfin dans le trésor public les ressources nécessaires au payement des maîtres et aux récompenses des écoliers, la Chambre des Scholarques se voit assigner la mission d’assurer la fréquentation des classes, de surveiller les études et de fixer les programmes. Elle remplit sa tâche en élaborant un règlement organique complet, dont Schneuwly est l’initiateur et l’auteur principal, un règlement admirable et presque sans pareil à cette époque, un monument pédagogique dont notre pays fribourgeois peut légitimement s’enorgueillir et qui vit le jour en 1577 sous le titre : « *Schulordnung und Satzungen der nüwen ufergerichteten und reformierten schul zu Fryburg im Uchtland* », et qui fut dénommé, en mémoire de la Sainte Patronne des écoliers : le *Catharinienbuch*.²

¹ L’abbaye d’Hauterive fut imposée de quarante écus d’or, les deux Chartreuses de la Part-Dieu et de la Valsainte, chacune de vingt écus d’or ; l’abbaye de Prémontrés de Marsens ou Humilimont, de dix écus d’or et la Maigrauge de dix écus dor.

² Publié par le Dr Franz Heinemann : *Das Sogenannte Katharinienbuch vom Jahre 1577*. L’original, propriété de la Chambre des Scholarques, est déposé aux Archives d’Etat.

Tel qu'il était conçu, le Catharinensbuch eût pu répondre aisément à tous les besoins du temps : à côté de l'école primaire, allemande puisque la langue française était officiellement proscriite, son organisation de l'enseignement classique, suivant la méthode *triviale*, c'est-à-dire la division des études en grammaire, dialectique et rhétorique, constituait le plan d'un gymnase complet dont la réalisation, pour offrir quelques difficultés, n'en était pas moins susceptible de donner d'excellents résultats. Mais ce remarquable règlement organique ne devait produire ses effets qu'en ce qui concerne la Chambre des Scholarques elle-même et l'école primaire ; dans le domaine des études supérieures, il céda le pas à une institution plus pratique et plus avantageuse, au Collège St-Michel !

* * *

Le nonce Bonomi, lors de son passage à Fribourg, en 1579, prêtant à l'œuvre rénovatrice du clergé l'appui de son autorité et de ses conseils, avait eu l'occasion vraisemblablement d'examiner les projets de réforme scolaire élaborés par Schneuwly. A la réorganisation de l'école latine du Catharinensbuch, il opposa une autre idée, qui avait été agitée déjà vers 1565 dans les cantons catholiques à l'instigation de l'évêque de Constance : celle d'établir un Collège de la Compagnie de Jésus, et il n'eut pas de peine à démontrer au très éclairé prévôt tous les progrès qui en pouvaient résulter tant au point de vue de la stabilité de l'enseignement qu'au point de vue du simple intérêt fribourgeois.

Dès ce moment, les pourparlers s'engagent et ne traînent guère. L'active correspondance qui s'établit entre Schneuwly et le nonce achève de fixer le projet entrevu¹ ; le Gouvernement pressenti, après quelques hésitations dictées surtout par la crainte des charges financières, donne son assentiment ; d'accord avec le prévôt et l'Etat de Fribourg, Bonomi acquiert à la cause le provincial des Jésuites pour la Germanie supérieure, le P. Hoffée, qui s'entremet auprès du Général de l'Ordre. Là, des difficultés

¹ Cfr. Berthier : *Lettres de Jean-François Bonomi, nonce apostolique en Suisse à Pierre Schneuwly, prévôt de St-Nicolas*, Fribourg 1894, et Steffens et Reinhart : *Die Nuntiatur Giov.-Franç. Bonomi 1579-1581. Documente* — Solothurn 1906.

sont soulevées : les Jésuites viennent d'instituer une vingtaine de nouveaux collèges et n'ont guère envie, par crainte de manquer de professeurs, d'en établir encore ; cependant cette résistance cède bientôt devant la ténacité du nonce, et le P. Canisius, accompagné du P. Andrew — d'origine anglaise — arrive à Fribourg le 10 décembre 1580.

Entre temps, on s'est occupé de constituer une première ressource pour la construction du Collège ; l'abbaye de Prémontrés d'Humilimont ou de Marsens est jugée en décadence : son abbé vient de mourir, elle ne compte plus que six religieux dont la vie n'est pas des plus édifiante¹ et ses biens sont importants. Avec l'assentiment du gouvernement, et malgré les vives protestations de l'abbé de Cornaux, le nonce obtient du Souverain Pontife la suppression de Marsens et son incorporation au nouveau Collège. Les PP. Canisius et Andrew, à leur arrivée, n'ont donc qu'à prendre possession de cette abbaye. C'est la première étape, celle des préliminaires.

La seconde, beaucoup plus aisée, est franchie sans peine. Le Gouvernement reçoit la promesse formelle que le Trésor public n'aura d'autre charge que des dons volontaires dans l'érection du nouveau collège, par contre, il garantit aux Jésuites une complète immunité et, par acte solennel, ratifie l'incorporation de Marsens. L'emplacement est fixé, et l'avoyer Jean de Lanthen-Heydt vend aux Jésuites la colline de Belsex où l'on commence aussitôt la construction de l'édifice ; enfin, en attendant que ces travaux soient achevés, le P. Canisius fait l'acquisition, le 12 mars 1582, de la maison Rugonet, puis de la maison Cléry, à la rue de Lausanne — acquisitions auxquelles l'année suivante s'ajoutera celle de la maison voisine, de Pierre Fritag — et le 18^e octobre 1582, dans ce pâté de maisons situées entre l'actuel hôtel de l'Autruche et la maison Gottrau — les classes de Rudiments, de Grammaire et de Syntaxe sont ouvertes aux élèves.

De décembre 1579, date des premiers entretiens de Schneuwly et du nonce, à octobre 1582, date de l'ouverture des cours, moins de trois années ont suffi pour établir sur des bases solides et

¹ Ad quam rem conficiendam venit illis in mentem Abbatia Oppido vicina Praemonstratensis ordinis, vulgo Marsens dicta, a paucis monachis non optime viventibus habitata... (Hist. Collegii, anno 1578, vol. I).

définitives cette institution destinée à vivre des siècles. Je ne sache pas, en dépit des progrès et de la fertile activité moderne, qu'une chose aussi grande et complexe puisse, de nos jours, être réalisée et menée à chef en un si bref espace de temps.

De cette prodigieuse rapidité d'exécution, une légende a pu naître, au XIX^{me} siècle surtout, attribuant au P. Canisius et aux Jésuites et la fondation du Collège et le mérite du maintien de la foi catholique à Fribourg. Or il importe de rendre à chacun son dû : l'Ordre de St Ignace nous a apporté d'incontestables bienfaits : il a été l'instrument puissant du relèvement intellectuel et moral de notre pays, mais il n'en a été que l'instrument. Le Collège est l'œuvre du Prévôt Schneuwly et du nonce Bonomi ; quant à la résistance à la Réforme, elle était, à l'arrivée du P. Canisius, un fait accompli et ne demandait plus qu'un réconfort persévérant. L'esprit fribourgeois avait su puiser en lui-même, dans son propre milieu, dans son caractère fidèle, dans son intime clairvoyance, ses armes et sa victoire ! C'est là un des faits de notre histoire dont nous pouvons le mieux, me semble-t-il, nous montrer jaloux et fiers et que nous avons le droit de revendiquer pour l'honneur de notre pays !...

* * *

La première période de l'histoire du Collège, Mesdames et Messieurs, comprend environ deux siècles. Quels que soient son rôle et son influence sur l'esprit fribourgeois, elle est caractérisée essentiellement par l'orientation studieuse et apostolique de la Compagnie de Jésus.

En garantissant aux Jésuites leur immunité complète et leur indépendance, le Gouvernement s'interdisait, par le fait même, toute ingérence dans l'organisation, dans les programmes du Collège. Celui-ci allait se développer conformément aux méthodes strictes, absolument centralisées de l'Ordre. Par priviléges du St. Siège et de par les constitutions de la Compagnie de Jésus, en effet, le gouvernement suprême et la surveillance de ses collèges dépendent exclusivement du Général¹ ; les Provinciaux et les Recteurs ne sont que ses représentants ou ses délégués, de telle

¹ *Omnimoda Collegiorum gubernatio est penes Praepositum Generalem* (Pius V.) et *Constitutiones S. J. Cap. X.*

sorte que, d'un Collège à l'autre il n'y a de différences ni dans la division des classes, ni dans le programme, ni dans les livres employés, ni même dans la distribution du temps et des horaires. Tout est prescrit, réglé minutieusement, jusque dans les moindres détails par les organes suprêmes de l'Ordre, codifié dans un règlement vaste, précis et complet, en élaboration au moment de la fondation de notre Collège, mais mis en vigueur peu après (1586—1599) et qui a nom : *Ratio atque Institutio studiorum Societatis Jesu.*¹

C'est donc suivant le mode prescrit que s'organise notre établissement. Le P. Canisius n'y intervient pas personnellement, il ne fait qu'obéir. D'ailleurs, aussitôt arrivé, il se voue à la prédication ; il verse sur le pays le flot bienfaisant de ses lumières célestes. Je n'ai point, à des Fribourgeois et à des chrétiens qui l'honorent, à rappeler ici sa vie édifiante, ni ses mérites, ni sa sainteté. Il est, avant tout et par vocation, un apôtre, un zélateur, aussi bien l'enseignement auquel il s'adonne est celui de la religion ; enseignement nécessaire auquel l'autorité de son nom, sa science théologique et le prestige admirable de ses vertus donnent un poids et une portée immense. Mais cette tâche l'absorbe tout entier, et puis il est âgé, miné par les austérités et les fatigues, il ne peut se charger encore du fardeau de la direction du Collège, ni même de la conduite d'une classe. Aussi, en septembre 1581, le Provincial envoie à Fribourg le P. Pierre Michel, comme recteur, avec les PP. Kalet, préfet des études, Stephanus Sigonius, Joan Radutius et Joan Molitor, professeurs des trois classes qui vont s'ouvrir.

Ces trois classes ne sont qu'un début ; le gymnase se complètera les années suivantes, en 1584, par une classe d'Humanités, où enseigne le P. Jacques Gretser,² et, lorsque les constructions achevées permettent au Collège de prendre possession de son

¹ Publiée dans les *Monumenta Germaniae Pedagogica* vol. V par le P. Pachtler S. J.

² Auteur de la grande grammaire grecque : *Institutionum de octo partibus orationis, syntaxi et prosodia Graecorum libri tres* dont la première édition parut à Ingolstadt en 1593. De cet ouvrage, Gretser extrait un livre élémentaire : « *Rudimenta linguae graecae* », à l'usage des classes inférieures. Les grammaires grecques de Gretser furent prescrites dans les Collèges de la Compagnie de Jésus jusqu'au XIX^e siècle.

domicile définitif, par la classe de Rhétorique, qui parfaît son organisme prescrit.

A ce moment, soit en 1596, douze pères et sept frères forment le personnel de l'Etablissement, qui voit le nombre de ses élèves augmenter d'année en année. Pendant les 14 ans où les classes se tenaient provisoirement à la rue de Lausanne, de 160 élèves inscrits au début, le contingent est monté à 230 et il va continuer sa marche ascendante plus rapidement encore à la colline de Belsex. De ces premiers disciples des Jésuites à Fribourg — dont la liste est conservée — je ne citerai qu'un nom, celui de François Guillimann, le grand historien de la Suisse, qui, en l'an 1584 est élève de la classe d'Humanités.

Le programme des études, conforme à la méthode de l'Ordre, repose sur une culture latine approfondie et complète, s'attachant moins à l'étude des auteurs qu'à la pénétration, à l'assimilation adéquate du génie de la langue. Le maître, le modèle, l'auteur de chevet, pour y parvenir, est Cicéron, qui, dans toutes les classes du Gymnase forme la base de l'étude du latin. Le grand orateur romain est disséqué dans son style, dans son esprit, analysé phrase par phrase, sert à des devoirs d'imitation, à des commentaires multiples ; son génie est creusé, sa latinité superbe infusée lentement aux élèves jusqu'à ce que ce modèle devienne en somme pour eux si familier que, naturellement, inconsciemment presque, ils le reflètent dans leur style et dans leur langage. Les autres œuvres classiques ne sont qu'un complément, un adjuvant ; elles constituent une sorte de distraction ou de délassement apporté à cette éducation cicéronienne, bien propre d'ailleurs à inculquer à la jeunesse un esprit de latinité de premier ordre. Au surplus, le programme n'est point encombré de branches différentes ; les sciences mathématiques ou physiques ne paraissent au gymnase que vers le XVIII^{me} siècle ; les leçons d'histoire ou de géographie découlent de l'explication des auteurs, par voie d'imitation, de comparaison ou d'assimilation, et ces notions encore sont données en langue latine, seule parlée au collège. On apprend le grec aussi, mais on l'apprend du latin et on en pousse l'étude assez loin, mais sans préjudice pourtant de l'objectif principal. Même les leçons de religion, le catéchisme, la lecture des évangiles, qui sont minutieusement données, ne se comprennent point en une autre langue, et la culture classique est poussée si loin que,

dès le milieu du gymnase, l'évangile et le catéchisme sont pris dans des ouvrages grecs.¹

¹ A titre d'indication, voici le *Catalogus librorum* de notre Collège, pour les années 1623 et 1769. On peut voir, à la comparaison, combien la méthode reste fixe.

En 1623 :

In Theologia morali : De religione. De Sacramentis in genere et in specie. De censuris ecclesiasticis et de casibus reservatis.

In Logica : Manuductio Philippi du Trieu. Organum Aristotelis.

In Rhetorica : M. T. Ciceronis l. III de Oratore. Ejus Orationum vol. 3. T. Livii Decas III. Georgica Virgilii. Luciani dial. sel. lib. II. Epigrammata Graeca ex anthologiae libris selecta. Jac. Gretseri Prosodia graeca.

In Humanitate : M. T. Ciceronis Quaest. Tuscul. Ejus or. pro lege Manilia. Cypr. Soarii Rhetorica. Aemilius Probus. Virgilii Aeneidis l. V et VI. Isocratis or. ad Demonicum.

In suprema Grammatica : M. T. Ciceronis epistolarum ad familiares lib. 9 et 10. Ejus Cato s. de Senectute. Em. Alvari syntaxis plenior. Ejus prosodia et figurae. P. Ovidii de tristibus l. 1 et 2. Jac. Pontani vol 2 Progymnasmatum. Aesopi fabulae selectae. Jac. Gretseri Gramm. graeca.

In media Gramm. : M. T. Ciceronis ad familiares epistolae l. 12. Em. Alvari syntaxis. Jac. Pontani Progymn. vol. 1. Catechismus graecus. Jac. Gretseri rudimenta linguae graecae.

In infima Gramm. : M. T. Ciceronis select. epistol. libr. 4. Em Alvari lib. 1 Grammatices cum introd. Syntaxeos. Jac. Pontani selectorum progymnasmatum lib. 2. Ex rudimentis Jac. Gretseri declinationes et verborum barytonorum inflexio.

Ad quotidianas et usitatas magistrorum explicationes accedent repetitiones. scriptiones, disputationes, declamationes publicae et privatae, et exercitationes, quibus discipulorum excitetur et acuatur industria. Diebus autem Sabbathi evangelium latinum in scholis inferioribus. In suprema vero classe grammatices et humanitate graecum ; in rhetorica Acta Apostolorum. Diebus Veneris in rhetorica et humanitate doctrina christiana e majore catechismo Petri Canisii ; in reliquis e minore ejusdem pro cuiusque scholae captu tradetur. Aestivalium vero vacationum diebus aliquod illustre poëma s. historia pro humanistis et rhetoribus explanabitur.

En 1769 :

In Theol. morali : De religione, sacramentis et censuris.

In Jure canonico : P. I usque ad. lib. III tit. 21,

In Controversiis : De Christo, Ecclesia, verbo scripto et tradito.

In Philosophia : Anno primo : Dialectica et Metaphysica i. e. Ontologia, Psychologia et Theologia naturalis, cum parte Physicae generalis. — Anno secundo : Reliqua Physica generalis cum particulari.

In Rhetorica. M. T. Ciceronis Orationum vol. 1 — C. Soarii rhetorica plenior — Virgilii Aeneidis lib. 1-3. ; Georg. — Horatius de arte poetica. — Jac. Gretseri synt. et prosod. sive 1, 2 et 3. — Ex summa doctrinae christ. cap. 4. — Rudimenta historica. — Actus apostol. graeci.

In Humanitate : C. Soarii tabulae lib. 3 de elocutione, tropis, figuris ver-

Cette méthode rigoureuse de latinité, appliquée à la lettre; dans un pays soumis comme le nôtre à une poussée envahissante de germanisation, ne pouvait être indifférente; il est incontestable qu'elle a eu un effet marqué, un effet extrêmement salutaire pour la conservation et la lente reprise de notre langue initiale, de notre véritable esprit fribourgeois, esprit romand, dont la base est latine. Cette influence ne tarda pas à se faire sentir et

borum ac sententiarum. — Q. Curtius. — Ovidii elegiae de tristibus cum notis Pontani. — Epigrammata Martialis cum synopsi artis epigrammaticae et notalioribus P. Jos. Juvencii S. J. vel cum notis Raderi. — Jac. Gretseri lib. 2 s. syntaxis. — Catechismi P. Widenhofer capita 5. — Rudimenta historica. — Evangel. graecum.

In Syntaxi majore: M. T. Ciceronis ep. ad famil. lib. 8 posteriores. — Institutionum novarum linguae latinae pars 3 s. syntaxis octo partium orationis. Pars 4 s. prosodia. Appendix 1 s. rudimenta artis metr. Ex append. 3 indiculos verborum graecorum. Ex. append. 4 arithmetic fractorum. — Ovidii epist. de Ponto cum notis Pontani. — Jac. Pontani Progymn. vol. 3 pars posterior. — Jac. Gretseri Inst. graec. l. 1 usque ad syntaxin. — Catechismi P. Widenhofer cap. 4. — Rudimenta historica. — Evangel. graecum.

In Syntaxi minore: M. T. Ciceronis ep. ad fam. lib. 5-8. — Instit. nov. pars 3 usque ad cap. 6. Ex parte I participia et reciproca. Ex p. II de praeteritis et supinis. Ex append. 3. indiculus nominum graecorum. Ex append. 4 s. arithmetic de regula aurea composita et societatis. Append. 5 et 6 de orthographia latina et germanica. — Jac. Gretseri instit. gr. de conjugationibus barytonis charactericis, formationibus temporum. — Catechismi P. Widenhofer cap 3. — Rudimenta historica. — Evangelium latinum.

In Grammatica: M. T. Ciceronis epist. select. lib. 3 et 4. — Instit. nov. p. III usque ad cap 4; p. II tota; appendix 2 s. communes loquendi formulae; ex app. 3 indiculus verborum latinorum; ex app. 4 divisio numerorum integrorum et regula aurea simplex; ex app. 5 et 6 orthographia lat. et germ. — Jac. Pontani Progymnasm. vol. 2. — Jac. Gretseri rudimenta, formationes adjectivorum et comparativorum etc. — Catechismi P. Widenhofer cap. 2 — Rudimenta historica — Evangelium latinum.

In Rudimentis; M. T. Ciceronis epist. sel. l. 1 et 2. — Instit. nov. p. I. tota, excepta reciprocorum et participiorum constructione; ex p. 2 de generibus et declinationibus; ex app. 4 numerorum additio, subtractio et multiplicatio, app. 5 et 6 de orthographia latina et germanica. — Jac. Pontani Prog. vol 1. — Jacobi Gretseri rudimenta linguae graecae et declinationes. — Catechismi P. Widenhofer cap. 1. — Rudimenta historica. — Evangelium latinum.

Ad quotidianas et usitatas magistrorum explicationes accident repetitiones, scriptiones, declamationes publicae et privatae exercitationes, quibus discipulorum excitetur et acuatur industria. Diebus Sabbathi evangelium latinum in scholis inferioribus, in majore syntaxi et humanitate graecum, in rhetorica Acta apostolorum exponentur. Diebus Veneris in Rhetorica doctrina e Summa doctrinae christiana

le Gouvernement s'en aperçut bien vite ; aussi, dès l'année 1630, sur son désir, les professeurs furent invités à tâcher d'exercer autant que possible les élèves français à la compréhension de l'allemand,¹ mais cette tentative, totalement étrangère à la méthode et à la mentalité du programme, n'eut aucune conséquence.

Si, dans ce domaine, par l'orientation de leur enseignement, les Jésuites allaient à l'encontre des vues et des tendances du Gouvernement, il faut reconnaître qu'indirectement aussi, ils lui apportaient au point de vue de l'autorité, un renfort moral non sans importance. Au moment de la fondation du Collège, le pouvoir accentuait de plus en plus ses visées oligarchiques et aristocratiques, et Fribourg voyait l'autorité se stabiliser dans le cercle fermé des familles patriciennes. Or, par leur organisation, faite entièrement de soumission à l'autorité centrale de l'Ordre, au général, par leur conception de la société reposant sur la distinction et la superposition hiérarchique des classes, par leur théorie philosophique du pouvoir et enfin, surtout, par la prescription générale qui leur enjoint de garder de bons rapports avec les dirigeants, les Jésuites, sans s'en douter, fournissaient des armes utiles et un sérieux appui au gouvernement dans ses tendances de moins en moins démocratiques. Cet appui, à vrai dire, pendant toute la première période de l'histoire du Collège, ne fut point effectif, parce que, d'abord, aucune réaction ne se manifestait dans le pays et surtout parce que, s'adaptant simplement au régime, ils se tenaient éloignés des discussions et des innovations politiques. Cependant, bénéficiant eux-mêmes de l'ordre établi, cet état de choses étant conforme à leur esprit traditionnel et à leur habituelle discipline, ils n'en pouvaient voir que de bon œil le maintien et le développement, ce dont leurs détracteurs du XIX^{me} siècle n'ont pas manqué de leur faire un grief assez injustifié.

Quelle que fut, d'ailleurs la portée des idées des Jésuites dans l'évolution aristocratique de notre gouvernement, elle ne peut

Petri Canisii sive majore catechismo, in reliquis e minore ejusdem pro eujusque scholae captu tradetur.

(Extrait des « Ratio studiorum et institutiones Scholasticae S. J. » publiées par le P. G. Pachtler. *Monumenta Germaniae pedagogica*, vol. 9 p. 242 et ss.).

¹ *Diarium gymnasii anno 1630.*

compenser la réelle influence de leur enseignement latin, qui fut l'un des facteurs le plus certains de la sauvegarde de notre mentalité romande et de la lente régénération de notre langue française. A cet égard, l'ancien Collège a droit à notre souvenir reconnaissant, mais il y a droit à bien d'autres titres encore.

Car les Jésuites, tout en se vouant à leur mission studieuse, ne pouvaient oublier leur tâche apostolique. Ils savaient que si, avant eux et sans eux, Fribourg avait pu, par ses propres moyens, repousser le courant réformé, un effort pastoral énorme lui était indispensable encore pour continuer et asseoir sa fidélité et que nos populations n'étaient guère instruites des plus élémentaires notions du dogme. La voie leur était tracée par le premier d'entre eux qui eût habité le sol fribourgeois, par le P. Canisius, apôtre de la foi, prédicateur et catéchiste jamais lassé, admirable exemple de vertus, de sainteté et d'abnégation. A son imitation, les pères du Collège ne cessèrent jamais de joindre à leurs leçons classiques une active prédication, d'utiles missions dans le pays, des catéchismes réguliers aux enfants et des confessions toujours très fréquentées. Ils prêchent à St-Nicolas — en allemand, comme le prescrit le gouvernement — ils prêchent au Collège, et, dès l'année 1598, ils se chargent de la chaire des Cordeliers, seule de la ville où un sermon français soit encore autorisé. Ils occupèrent cette chaire jusqu'en 1743, époque à laquelle les Cordeliers, se trouvant de nouveau en mesure d'assumer la prédication française, revendiquèrent leur droit et firent valoir que cette concession n'avait été accordée que pour le temps où ils n'auraient aucun religieux idoine à ces fonctions. Ce détail n'est pas sans importance, parce que cette situation prolongée pendant près de 150 ans, fit naître, lorsque les Cordeliers voulurent y mettre fin, un conflit assez vif qui eut pour résultat l'inauguration, dès la fête de St Michel de 1743, d'un sermon français au Collège et qui, s'étant produit peu de temps avant la suppression de la Compagnie de Jésus, ne sera pas sans influence plus tard, au XIX^{me} siècle dans l'attitude des Jésuites vis-à-vis du P. Girard.

Cependant le ministère ne contribue pas seul à rapprocher les Jésuites de la population fribourgeoise. Dès le début une bienveillante sympathie leur est témoignée partout; des Fribourgeois entrent dans leur ordre et deviennent à leur tour profes-

seurs ; ils ont de fidèles amis, prêtres, magistrats ou lettrés, qui se font honneur et plaisir de les fréquenter et de les soutenir. Bientôt l'usage s'établit d'un grand dîner annuel, qui a lieu à la St Antoine, le 17 janvier, réunissant au Collège les autorités constituées, et vous conviendrez, qu'en terre fribourgeoise, rien n'est plus significatif de bonne entente, ni plus propre à créer d'excellentes relations qu'une coutume aussi conforme à nos traditions nationales !

Nous voyons les Jésuites s'émouvoir et se dépenser en toutes les circonstances heureuses et malheureuses qui agitent la cité. Dans les terribles épidémies de peste, dont les ravages, entre les années 1596 et 1630, furent effrayants, ils vont, comme le prévôt Schneuwly, qui l'un des premiers succomba au fléau, porter leurs consolations aux malades, alors que les Augustins se refusent prudemment à un aussi périlleux ministère. Et en dépit des précautions qu'ils prennent, suivant les instructions de Nicolas Paccot¹, médecin du Collège et physicien de ville, ils ont à déplorer plusieurs deuils, l'année même déjà où la ville entière, le pays entier, s'associaient aux larmes versées sur le dernier soupir du P. Canisius, en 1597 !

Ils font preuve d'un dévouement pareil à l'occasion des incendies assez fréquents qui éclatent en ville ; et, notamment en 1591, puis en 1728 et enfin en 1737, lorsque 15 maisons de la Grand'rue furent détruites par le feu, ils sont parmi les plus actifs et les plus intrépides à combattre les ravages des flammes et à aider au sauvetage des gens et des choses.

Mais où ils se rapprochent le plus de la population, c'est dans le domaine des fêtes religieuses ; ils contribuent à leur éclat ; ils s'ingénient à donner un cachet particulier, un lustre extérieur aux cérémonies et aux processions. Ils instituent les Congrégations d'élèves, dont la principale, la grande Congrégation latine reçoit également des prêtres et des magistrats, forme sous laquelle elle s'est conservée jusqu'à nous ; grâce à eux, la Fête-Dieu, les Rogations, où tout le collège figure, précédé de sa croix et de ses bannières, revêtent de plus en plus un caractère solennel. Nous les

¹ Ces instructions fort curieuses sont rapportées intégralement dans l'*Historia Collegii* (vol I. p. 85 et ss). Elles sont suivies des prescriptions du célèbre médecin Augustin Raimondus (p. 88 et ss.)

voyons, avec les enfants du catéchisme, organiser des cortèges religieux d'un grand appareil¹; ils instituent, dès le début du XVII^{me} siècle cette symbolique procession du Vendredi-Saint, où, entourant un catafalque drapé de noir, de jeunes congréganistes aux surplis blancs ceinturés de deuil, portaient les instruments de la Passion, procession qui, chaque année, partait du Collège et faisant le tour de la Ville.² Ils prennent part, avec tous leurs

¹ L'Historia Collegii relate, entre autres, la curieuse procession d'enfants organisée en 1655 pour la fête St François-Xavier. Un premier groupe était composé d'Indiens au visage noir, les plus petits, vêtus de tuniques blanches portant des palmes, et les plus grands, costumés en sauvages, armés d'arcs et de flèches, tenant un crucifix à la main et entourant la croix et l'image du saint apôtre de l'Inde. Le second groupe symbolisait les malheurs du péché: au centre une statue représentant le Christ jetant sur le monde coupable les trois flèches de la peste, la famine et de la guerre; les victimes des sept péchés capitaux traînés sous le joug par les génies du mal précédaient cette singulière image et le long cortège des messagers vengeurs de la colère divine fermait la marche. Enfin un troisième groupe, plus consolant, montrait l'innocence recouvrée par la pénitence; c'était une bannière de Magdeleine repentante, une statue de David portée par des Lévites chantant le psaume 50, les Ninivites couverts de cendres et la corde au cou, entourant Jonas. Les autres élèves du cathéchisme, vêtus de blanc suivaient ces trois groupes symboliques, priant les bras étendus. Cette procession, où figuraient plus de 300 enfants, fit le tour de la ville, et, ajoute l'histoire du Collège, eut un immense succès d'émotion et d'intérêt auprès de la population.

² Voici la description de cette cérémonie, datant du XVII^e siècle déjà, telle que la donne le Diarium de la Congrégation de la Ste Vierge en 1837. Le Si-Sepulcre était exposé l'après midi dans le chœur de l'Eglise: devant, on plaçait la croix avec d'un côté l'éponge et de l'autre la lance; un peu en arrière, une Mater Dolorosa, puis, sur des gradins drapés de noir, les autres instruments placés sur des plateaux d'argent: le suaire, la couronne, les tenailles, le marteau, les clous, les dés, le roseau, les fûts et la verge. Après le sermon, la procession se mettait en marche, la croix d'abord avec 2 acolytes, puis les congréganistes et enfin le sépulcre porté par six ou huit séminaristes; cinq enfants, porteurs de cierges, vêtus de blanc, ceinturés de deuil et couverts d'un voile noir, entouraient le sépulcre devant lequel marchaient, vêtus de même, les petits porteurs des instruments de la passion, dans l'ordre suivant: deux enfants portant le suaire, deux portant les liens, deux autres, portant le fouet et les verges placés en croix; deux enfants portant le roseau et la couronne d'épines; deux, portant les clous et l'échelle; deux autres portant le marteau et les tenailles; un enfant tenant les dés; deux autres portant la lance et l'éponge, au milieu desquels marchait le porteur de la croix entourée d'un voile blanc et enfin un enfant portant l'inscription: J. N. R. J. Ce cortège, chantant le Stabat Mater, le Miserere et les Litanies de la Passion auxquelles le chœur répondait: « Parce Domine, parce populo tuo » ou bien « Peccavi, peccavi et super multidudinem arenae maris peccavi », descendait la

élèves, en 1647, à l'inauguration de la chapelle de Lorette, puis, dès 1655, à la commémoration votive de la victoire de Villmergen, aux processions célébrant annuellement Grandson et Morat et, à chaque instant où Fribourg a besoin du secours de la Providence, ils organisent des pèlerinages d'étudiants à Bourguillon, sanctuaire qui leur est particulièrement cher en mémoire de la prédilection que lui marquait le P. Canisius.

Leur sollicitude pour tout ce qui touchait à la cité éclate à chaque page des 19 volumes manuscrits où, jour pour jour, le P. ministre et le P. préfet inscrivaient les évènements de l'établissement ; elle transparaît dans l'Histoire du Collège qu'ils ont laissée¹, et, si l'on ajoute à tout cela encore le droit de censure sur les livres et les écrits que leur avait conféré le gouvernement, l'assistance qu'ils apportaient aux condamnés judiciaires, etc. on pourra facilement s'imaginer combien les Jésuites demeuraient près de la vie fribourgeoise.

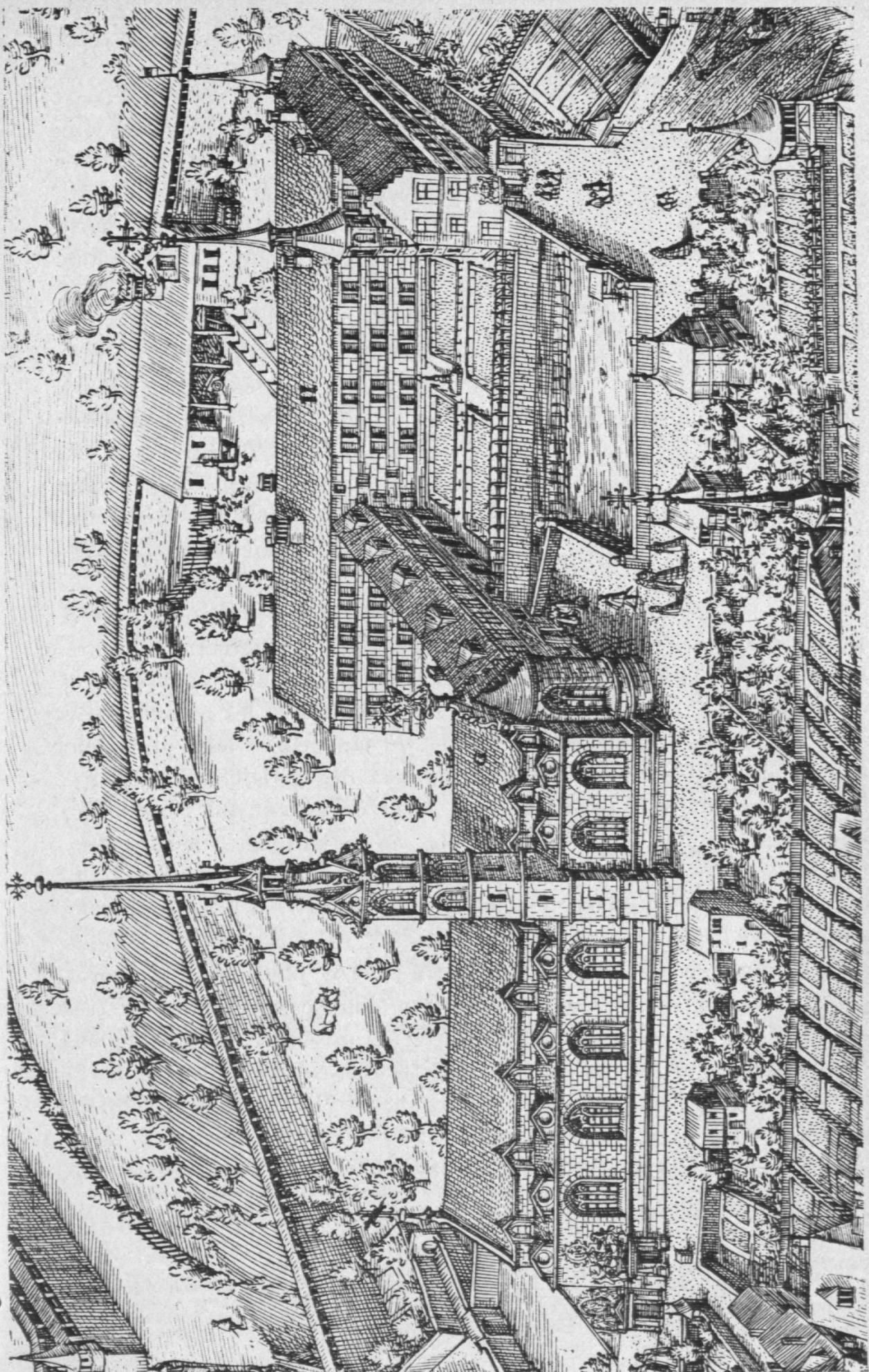
Du reste, même s'ils avaient eu l'intention de ne s'en point rapprocher, leurs élèves les y auraient contraints, car les collégiens, bien plus encore que les professeurs participaient de façon intime au mouvement et à la vie de la cité.

L'ancien Collège ne connaissait pas d'internat ; les jeunes élèves vivaient soit dans leurs familles, soit en pension chez des particuliers. Leur nombre, en comparaison avec la population, alors forte de 5000 habitants environ, était assez considérable pour jouer quelque rôle, puisque, vers la fin du XVII^{me} siècle et dans la première moitié du XVIII^{me} siècle, le Collège comptait de cinq à six cents élèves.

Il y avait, parmi eux, beaucoup de Fribourgeois, fils de patriciens ou de bourgeois aisés, mais il y avait aussi une quantité notable d'étrangers, venus des cantons catholiques ou même de France et d'Allemagne, et tout ce monde exubérant ne contri-

rue de Lausanne, passait la place de Notre-Dame, la rue du Pont-Suspendu et par la Grand'rue et la rue de Lausanne, remontait au Collège, où les instruments de la Passion étaient replacés dans le chœur et où, après une courte prière (cinq Pater et Ave) la cérémonie était terminée.

¹ Ces volumes, soit du Diarium, soit de l'Historia Collégii se trouvent à la Bibliothèque cantonale et universitaire.



Le Collège St-Michel.
Fragment du plan de Fribourg de Martin Martini, exécuté en 1606.

buait pas peu à la prospérité et à l'entrain de la cité. Les étudiants pauvres étaient en nombre restreint. Au début, pour subvenir à leur entretien, ils avaient adopté la coutume singulière d'aller chanter devant les portes, afin de recueillir quelque argent, qui, le plus souvent, je pense, leur était donné pour faire taire leurs concerts plutôt que pour en récompenser l'agrément. Mais comme ces sérénades déguisant mal une mendicité importune donnaient lieu à plus d'un désagrément, on prit de bonne heure des mesures à l'égard des collégiens sans fortune. On institua d'abord des bourses, réservées, de préférence, en bonne justice, aux enfants du pays et dont l'octroi obligeait les bénéficiaires à aller chanter à St. Nicolas les dimanches et jours de fêtes, avec ordre du Conseil que les voix fussent bonnes et la musique parfaite. Enfin, une ordonnance de 1609 défendit au Collège d'admettre des élèves qui ne pourraient pourvoir à leur entretien et seraient à la charge des bourgeois.

Les mœurs des collégiens de cette époque, petit peuple privilégié dans notre étroite cité, offraient, dans une certaine mesure, des points d'analogie avec les us et coutumes de nos universitaires d'aujourd'hui. En dépit des efforts des Jésuites et des remontrances du Conseil, les excursions nocturnes et tapageuses leur plaisaient infiniment, au grand dam du sommeil des paisibles bourgeois. Témoin en soit cette ordonnance de 1611 déjà, laquelle, considérant que « tout ce qui se trouve sur la voie publique, volets, bances, tonneaux, etc. est renversé ou endommagé, prescrit aux étudiants de ne plus sortir de leur demeure après 8 heures du soir en hiver, et 9 heures en été, à moins de raisons graves, et de se munir dans ce cas d'un falot, afin d'être facilement reconnus par les organes de police. »¹ Il ne faut donc pas s'étonner si, très souvent, des conflits ou même des batteries ont éclaté entre collégiens et bourgeois, surtout le soir, à la sortie des cabarets, et cela d'autant plus facilement qu'alors comme aujourd'hui, hélas, la sobriété n'était guère la vertu dominante des Fribourgeois et que, aussi bien que les actuels élèves de St. Michel, ceux d'antan trouvaient

¹ Lib. Mand. III fol. 34 a. Cité par Holder, dans : *Quelques renseignements sur les étudiants à Fribourg au XVI^e et XVII^e siècle*, Monatrosen vol. 41 (1896-97) p. 36.

à la fréquentation des auberges l'attrait particulièrement savoureux du fruit défendu !

Néanmoins, la population n'était point hostile aux collégiens et reportait volontiers sur eux l'affection et l'estime qu'elle avait pour leurs maîtres ; on pardonnait de bon cœur leurs frédaines et leurs malices pour les associer autant que possible à toutes les joies et à toutes les peines de la cité.

Aussi, en 1655 lorsque, prévoyant la guerre de Villmergen, Fribourg songeait à organiser sérieusement ses troupes de défense, le gouvernement n'oublia pas les collégiens et il s'appliqua à armer et à exercer les aînés d'entre eux. On forma une compagnie d'environ 200 jeunes gens, avec un capitaine, deux lieutenants — dont, détail remarquable, l'un de langue française et l'autre de langue allemande — et un porte-drapeau, choisis dans leur nombre.¹ C'était l'origine vague et le lointain modèle de l'actuelle organisation de nos collégiens en un certain nombre de divisions pour la pacifique participation aux cortèges et aux processions !...

Non moins que ceux d'aujourd'hui, les étudiants d'alors s'associaient volontiers aux festivités de la ville, et, notamment à la foire de St Nicolas et à la fête de Ste Catherine. Nous ne savons de quelle manière ils prenaient part à ces manifestations populaires, dont le cortège traditionnel était réservé aux enfants des écoles, mais les recommandations qui leur étaient faites presque chaque année par le préfet et qui nous sont conservées, permettent de le supposer, puisqu'on leur défendait à cette occasion le tapage et les chansons nocturnes, la fréquentation des auberges et aussi l'usage des pétards et feux d'artifices !²

Il paraît que ces innocents explosifs étaient un jeu extrêmement goûté des collégiens, et même ils servaient de base à une assez curieuse coutume qui s'était établie vers la fin du XVII^{me} siècle à l'occasion de la fête des Rois. A la cérémonie, sorte de mystère ou de carrousel militaire, qui avait lieu sur la place de

¹ *Historia Collegii anno 1655. vol. I.*

² Ces prescriptions reviennent fréquemment dans le *Diarium*. Voici à titre d'exemple celles de 1765. 4 décembre : — *Prohibitae evagationes per plateas pro festo S. Nicolai, ubi Studiosi alias solent in multam noctem apud mercatores in foro varia venditantes pro pueris remanere et ibi nugas etc. tractare, item prohibita sunt omnia quae pulvere olenit ut ignes missiles, etc. quia semper solet exigere Ill. Senatus a P. Praefecto ut ista prohibeat studiosis omnibus.*

Notre-Dame, beaucoup d'élèves du Collège, en particulier les fils de familles bourgeoises, prenaient une part active en qualité de figurants, arbalétriers, soldats ou pages. Mais non contents d'avoir paradé à la fête, ces jeunes gens, dans l'après-midi, avaient pris l'habitude de se former en cohorte et de venir devant les portes du Collège, simulant un siège en règle, demander à coups de grenades, de pétards et de oris, un jour de congé extraordinaire, en l'honneur des Rois, au P. Recteur qui le leur accordait de bonne grâce. Or, en 1709, par une fâcheuse coïncidence, le Provincial se trouvant au Collège assista à cette démonstration burlesque et la goûta si médiocrement qu'il l'interdit à l'avenir. La coutume était fort ancrée et les Jésuites eurent beaucoup de peine à la faire disparaître. Cependant, peu à peu, les belliqueux et tapageurs soldats des Rois renoncèrent au siège du Collège... surtout lorsque le Recteur eut pris la sage précaution de leur offrir à l'avance le jour de vacance que naguère ils venaient solliciter de façon si bruyante et que le Stadtmajor (Major de Ville) voulut bien remplacer la démonstration supprimée par une démarche en faveur des étudiants.

Mais tout cela ne fit point perdre à la jeunesse studieuse le goût de la poudre, et, même, à certaines occasions elle put en user ouvertement. Entre autres, lors de l'entrée à Fribourg de Mgr. Hubert de Boccard, récemment promu à la dignité épiscopale, en 1746, au milieu de la fête avec comédies, compliments et déclamations que lui offrit le Collège, les élèves se servirent, pour manifester leur joie, de ces engins que les temps modernes ont réservé principalement à la célébration des succès électoraux et que le langage du crû, à cette époque déjà, appelait des « *stumpes!* »¹...

Et puis, leur passion des armes à feu trouvait aussi satisfaction dans les bonnes parties de chasse, auxquelles les collégiens s'adonnaient sans mesure. La chasse aux oiseaux surtout avait leurs préférences, et, comme ils s'exerçaient au tir à proximité de la ville et même parfois dans les rues, le Conseil fut obligé, en 1627 et encore en 1633, d'interdire ce sport et d'y imposer des restrictions assez précises.

¹ Explosa etiam tormenta minora vulgo « *Stumpe* » (Diarium Coll. anno 1746 Maii 26).

De la chasse aux longues promenades dans la belle campagne fribourgeoise, il n'y a guère de distance, et les étudiants ne manquaient pas d'employer leurs loisirs à des excursions en troupes. C'est au cours d'une de ces promenades, à laquelle s'étaient joints deux P. Jésuites, qu'en 1708, arriva le terrible accident qui coûta la vie à l'ermite de la Magdeleine, Jean Dupré, ainsi qu'à six jeunes gens. L'ermite, qui faisait le passeur, avait pris dans sa barque dix collégiens et s'apprêtait à leur faire traverser la Sarine, mais le frêle esquif, trop chargé, entraîné dans un remous, chavira, et seuls quatre des jeunes passagers purent être sauvés, grâce à la présence d'esprit d'un paysan des environs accouru aux cris des pères restés sur la rive.

La Sarine avait déjà fait des victimes bien avant ce malheur, puisque, un siècle auparavant, vers l'année 1607, un écolier s'y étant noyé, le Conseil enjoignit aux Jésuites de défendre à leurs élèves les bains dans cette dangereuse rivière.¹ Telle est l'origine d'une interdiction qui figure encore, à l'heure qu'il est, dans le Règlement du Collège !

La mesure était sage et prudente ; elle garde encore aujourd'hui toute sa valeur, mais, à la retrouver telle quelle, après plus de trois siècles, on peut se demander si le Règlement actuel, un peu archaïque et assez rigide, n'a pas gardé d'autres traces encore de la discipline d'autan !...

Quoi qu'il en soit, cette discipline des Jésuites, d'ailleurs conforme à leur règle générale, comportait des rigueurs qu'on ne connaît heureusement plus aujourd'hui.

La peine la plus sévère qui pouvait frapper les étudiants fautifs était l'exclusion qui, à teneur d'un décret du Conseil de 1613, entraînait, par le fait même, pour les étrangers, le bannissement de la ville ; aussi ce châtiment n'était-il appliqué qu'assez rarement et avec une grande circonspection. Dans certains cas, on recourrait à la prison ; mais le collège ne posséda un local d'arrêt que vers le milieu du XVII^{me} siècle et, jusque là, l'emprisonnement des élèves condamnés se faisait par les soins de la police de la ville.

On préférait des mesures différentes : des punitions com-

¹ Chanoine Fontaine : *Histoire des écoles* et édition de Berchtold : *Notice sur la Chambre des Scholarques* p. 71.

portant une humiliation salutaire, obligeant les coupables à demander publiquement pardon, à se mettre à genoux au milieu de leur classe ou de leurs camarades, à baisser terre, etc. et surtout on employait la verge ! Coups de verge comptés sur les doigts d'une main, sur les deux mains, ou belles fessées au bon endroit ! Les Jésuites, de par leurs statuts, ne pouvant appliquer de leurs mains les peines corporelles, déléguait ces fonctions d'éducation par le geste à un personnage laïque. Le *Pulsator*, concierge ou bedeau, sonneur à l'église, chargé du chauffage des poèles, exécutait les ...hautes œuvres ! Et comme il n'y allait pas de main morte, son intervention était fort redoutée. Cela n'empêchait pourtant ni la fréquence de ses offices, ni l'obligation bizarre, imposée aux jeunes gens de lui donner, au jour de l'an, des étrennes qui étaient recueillies dans les classes, collecte qui ne se faisait point sans difficultés à en croire les précautions prises par les Pères préfets pour éviter que des pièces fausses ou même des boutons n'y fussent glissées par des étudiants espiègles ou rancuniers.

La verge du pulsator, en ces temps lointains était appliquée pour fréquentation d'auberges ou pour sorties nocturnes ; elle faisait expier les douceurs de la danse avec des jeunes filles, qui, alors comme toujours, exerçaient un attrant empire sur les jeunes esprits ; elle punissait la fraude dans les compositions d'examen¹ et, en général, les mêmes méfaits et les mêmes incartades qui valent aujourd'hui pensums, retenues ou heures de prison, en sorte que ceux de nos collégiens, qui se plaignent du régime actuel, peuvent se consoler de leurs déboires en les comparant aux sanctions plus cuisantes de jadis !...

Mais ces rigueurs qui n'étaient pas toujours acceptées sans récriminations, n'aliénèrent jamais l'affection très vive des élèves pour les jésuites. Ceux-ci, d'ailleurs, tout en cherchant à mettre un frein à la fougue des étudiants, s'ingéniaient d'autre part à leur procurer d'honnêtes distractions et à entretenir une sage émulation. Au Collège, les festivités, les séances littéraires et musicales, faisaient d'agréables diversions au sérieux des leçons ;

¹ Le *Diarium P. Praefecti* porte les mentions suivantes : *Caesus syntaxista major ob saltum cum puellis* — *Caesus syntaxista ob fraudem in carmine pro praemio, etc.*

c'étaient l'inauguration solennelle des cours à la fête de St Luc — 18 octobre —, des séances littéraires et musicales, les académies, puis la clôture de l'année scolaire, au début de septembre, — avec cette manifestation d'adieux aux livres qui est devenue le *Valete*¹ et dont l'origine remonte pour le moins au commencement du XVIII^{me} siècle — la distribution des prix en grand apparat et la traditionnelle représentation théâtrale, pour laquelle, deux jours à l'avance, les élèves s'en allaient dans les maisons voisines emprunter les fauteuils et les sièges destinés au public.

Les œuvres tragiques ainsi représentées sont innombrables ; malheureusement il ne nous en reste que les titres notés dans les annales du Collège ; on ne sait ce qu'en sont devenus les textes ! C'étaient, en général des spectacles moraux ou édifiants, tirés de la vie des saints ou de l'Écriture, ça et là, quelque œuvre classiques — comme l'*Alulaire* de Plaute, représentée en 1599 — ou bien aussi des pièces de circonstance dont les bonnes intentions faisaient le principal mérite.² Ces représentations, néanmoins, jouissaient d'une grande faveur ; les dames même se faisaient un devoir de bon ton d'y assister, au vif plaisir des jeunes acteurs et à la médiocre satisfaction des Jésuites qui, dès 1644³ prirent

¹ Sous l'année 1832, l'*Historia Collegii* écrit ; « Jam inde a Seculo consueto obtinet ut discipuli antequam ad ferias proficiscantur, simul uniti professoribus, dicant ultimum vale, quod composito agmine per plateas carmen quoddam decantando et ante Collegii portam consistendo solemniter facere consueverunt.

² Il est impossible de donner ici la liste complète de ces pièces dont le *Diarium* et l'*Historia Colegii* nous donnent plus de 300 titres, quelquefois assez bizarres. En voici cependant quelques unes, au hasard : en 1534, *Philoplutus*, la première, jouée sur la place de Notre Dame. — En 1586 : *Nicolaus Myrrhaeorum* — 1589, *Actio comica qua deorum consilio factum esse monstrabatur nullas ad opes neque scientiam aut virtutem nisi labore perveniri* — 1631, *De virtute campanarum* — 1643, *Tragoedia de pluritate invitatorum et paucitate electorum* — 1644, *Magnificat canticum deiparae virginis elucidatur historicis sacrae scripturae*. — 1678, *De filio prodigo*. — 1697, *De S. Nicolao*. — 1717, Une représentation spéciale en l'honneur de l'évêque Claude-Antoine Duding qui succéda sur le siège épiscopal à son oncle Jacques Duding porte ce titre curieux : *Phoenix, seu patruus in nepote Duding redivivus*. — 1747, *S. Nicolaus de Rupe dissidentes cantones Helvetiae pacifians*, — 1753, *Tragoedia de morte Caesaris*. — 1773, La dernière pièce du Collège des Jésuites : *S. Ludovicus in sua captivitate*, jouée le 7 septembre.

³ *Diarium* anno 1644 : *Comoedia 6. sept. in qua — quod bene notandum sit — soli admissi viri. Cum enim superioribus annis factus esset in comoedia clamor propter mulieres iudicatum est melius esse si seorsum mulieribus exhiberetur...*

prétexte du tapage des élégantes pour leur refuser l'accès de la séance officielle et ne les admettre plus qu'à une sorte de répétition générale réservée pour elles !

Si le procédé manque peut-être de galanterie, il dénote aussi, de la part des bons pères, une assez pauvre connaissance de l'âme féminine susceptible de s'émouvoir et de s'enthousiasmer des choses qu'elle ne comprend pas ! Ces représentations, en effet, par leur nature, ne semblaient pas devoir être fort accessibles aux dames puisque, ainsi que le veut la règle, elles se donnaient en latin et que l'année 1761 seulement vit apparaître, avec la tragédie « *Basile, empereur d'Orient* », la première pièce en français jouée au Collège !¹

Cette dernière représentation est significative de l'évolution qui s'était produite dans le pays au point de vue de la mentalité et du langage courant. Nous savons, d'autre part, que si le Gouvernement persévérait dans son germanisme, la population avait depuis longtemps marqué ses naturelles préférences. A cela, les Jésuites avaient contribué de façon très certaine, soit par leur enseignement latin, soit en assumant la prédication française à un moment où personne ne pouvait le faire. Sans bien s'en rendre compte, les Fribourgeois leur savaient gré de cette influence largement diffusée par les élèves, comme ils leur savaient gré aussi de l'influence morale et religieuse, plus apparente et avouée, qu'avait exercée le Collège. On ne s'apercevait point trop, à Fribourg, que, depuis le milieu du XVIII^{me} siècle, pour des raisons fort diverses et vraisemblablement à cause du mouvement d'opinion opposé aux Jésuites qui se produisait en France et en Espagne, le nombre des élèves avait commencé à diminuer progressivement. Aussi, lorsque, en 1773, le Bref « *Dominus ac Redemptor* » de Clément XIV, supprimant dans tout le monde la Compagnie de Jésus, fut connu dans le pays, une douleur sincère et générale, hautement manifestée, put convaincre les pères jésuites des sympathies et de la reconnaissance qu'ils avaient semées autour d'eux !...

* * *

¹ *Ratio Studiorum* 1599 (Regulae Rectoris § 13) : *Tragoediarum et comoediarum, quas non nisi latinas ac rarissimas esse oportet, argumentum sacrum sit aequum, neque quicquam actibus interponatur, quod non latinum sit et decorum; nec persona ulla muliebris vel habitus introducatur.*

Quels que fussent les sentiments de tristesse, de regrets ou de colère qu'il provoqua chez nous, le Bref de Clément XIV mettait l'existence de notre Collège sérieusement en péril ; il fallait agir sans retard afin d'éviter une complète désorganisation. Le gouvernement s'arrêta à la combinaison la plus simple et la plus pratique : par décret du 6 septembre 1773, il se déclara propriétaire et maître du Collège, confirma dans leurs fonctions professorales les Jésuites désormais sécularisés qui se trouvaient dans l'établissement, et leur prescrivit de suivre les usages et le programme du régime précédent. Pour marquer la main de l'Etat, une Commission d'études fut nommée, chargée d'administrer les biens du Collège et d'en assumer la haute surveillance. L'évêque, ayant réglé les conditions de leur vie commune,¹ les anciens pères continuèrent à habiter le bâtiment sous la direction du P. Alexis Von der Weid, choisi par eux comme Principal, et les classes purent s'ouvrir comme d'habitude, bien que le nombre des élèves fût assez restreint.

Ainsi commence, pour notre Collège, la seconde phase de son histoire, période agitée et troublée qui devait durer quarante-cinq années. La solution adoptée n'était pas sans présenter des lacunes assez graves. Le gouvernement s'aperçut au bout de deux ans à peine que les revenus ne suffisaient pas à couvrir toutes les dépenses et, afin de ne point charger de ce surcroît imprévu la caisse de l'Etat, il s'avisa de recourir au même procédé, plus commode que légitime, qui avait déjà permis la fondation du Collège. Après d'assez longs pourparlers, il obtint, en 1777, la suppression du monastère de la Valsainte dont une partie des biens, d'ailleurs fort appréciables, fut affectée à notre établissement d'instruction. Mais la question matérielle réglée, il restait à assurer la continuité de l'enseignement ; la Compagnie de Jésus n'était plus là pour combler les vides et pourvoir aux vacances qui se produisaient dans le corps professoral et, par la force des choses les anciens pères furent remplacés peu à peu par des maîtres choisis dans le clergé du pays, qui, à défaut d'une formation pédagogique aussi approfondie et complète que celle des Jésuites, avaient du moins le

¹ Ce règlement, en français, est reproduit intégralement dans l'*Historia Collégii* T. II p. 8. C'était Mgr Joseph-Nicolas de Montenach qui occupait alors le siège épiscopal.

mérite d'être des Fribourgeois. Ainsi, en 1798 déjà, il n'y avait plus au Collège que deux ou trois anciens pères de la Compagnie de Jésus.¹

Mais bien qu'en principe la méthode latine fût maintenue, l'enseignement ne tarda pas à flétrir sensiblement. Il y manquait cette unité de direction basée sur l'expérience de la Ratio studiorum. L'Etat y fit d'emblée une brèche, marquant les antiques tendances de notre patriciat par l'imposition, dès 1773, d'un cours d'éloquence allemande qui n'eût cadrait pas plus avec la latinité du programme qu'avec la mentalité générale du pays. Puis, soit insuffisance des maîtres, soit pour d'autres causes, l'étude du Grec s'affaiblit à son tour progressivement, si bien qu'en 1800, elle fut complètement abandonnée. Enfin, la renommée du Collège ayant disparu avec les Jésuites, le monde étant ébranlé de secousses terribles, les élèves ne vinrent plus en aussi grand nombre et leur effectif ne put jamais dépasser deux cents !

D'ailleurs, les évènements se précipitaient. En 1781, comme un avertissement au patriciat, éclatait la révolution de Chenaux, dont les bandes mal équipées et à peine armées n'étaient guère redoutables. Cependant on s'en émut plus que de raison et le Collège en pâtit. Comme on avait demandé en hâte du secours à Berne, on fit ce qui se pratique encore volontiers de nos jours en pareil cas : on logea les troupes dans les salles de classes, sans se soucier de l'étude ou du progrès des élèves, et notre Gymnase, pendant deux mois et demi — du 3 mai au 15 juillet — se mua en caserne pour abriter 400 soldats bernois.

Ce simulacre de rébellion n'était qu'un prélude significatif : les idées démocratiques et égalitaires faisaient de rapides progrès partout, et, lorsqu'en 1792, on vit arriver dans notre ville près de 700 prêtres français et des troupes d'autres réfugiés fuyant la Terreur, le Gouvernement patricien commença à comprendre que l'édifice des oligarchies menaçait ruine. En dépit des tardives concessions qu'on s'essayait à lui faire, le peuple grondait sourdement et le pouvoir aux abois cherchait en vain une branche de salut.

Chez les étudiants même, qui, pour être moins nombreux n'en continuaient pas moins les traditions tapageuses de leurs devanciers, les idées nouvelles pénétraient comme en tous les milieux et se

¹ *Historia Collegii* T. II. p. 43.

manifestaient-semble-t-il, principalement dans leur costume. Le Collège, dépendant du gouvernement, ne pouvait tolérer que ses élèves affichassent par leur mise des allures de héros révolutionnaires ; de là, sans doute, cette prescription de 1795, interdisant l'usage des longs bâtons et surtout le port des longs pantalons, signe distinctif des sans-culottes de l'époque, et exigeant que les étudiants, pour les leçons, les classes et les offices fussent enveloppés de leur ample manteau.¹ Ce manteau d'uniforme était une sorte d'immense pélerine en gros drap bleu inusable et pouvant faire au moins une vie d'étudiant, sinon davantage, une pélerine pittoresque, d'origine inconnue, dont l'usage demeura jusqu'en 1848 et qui valait aux collégiens le surnom populaire de « traine-manteau » !

Mais l'habit ne fait pas le moine, et la tenue des élèves ne les empêchait point de suivre les évènements dont ils subissaient tous les contre-coups.² En 1798, c'est l'Invasion française, des troupes bernoises d'abord, puis les soldats du général Pigeon occupant le bâtiment ; c'est le gouvernement qui capitule et abdique, le gymnase, après Neueneck, transformé en hôpital militaire, les professeurs, en partie retirés chez des amis, en ville, en partie étroitement confinés dans une aile du bâtiment, que le Principal a pu garder à grand peine ; ce sont les élèves dispersés, les classes tenues ça et là dans des locaux de fortune, c'est le séminaire, de toute récente création, fermé pour un temps indéterminé ! Enfin, c'est l'arbre de la Liberté planté sur les places publiques, la République Helvétique une et indivisible, l'agitation, les conspirations et les mouvements populaires qui se succèdent sans trêve pendant les cinq années de ce régime nettement contraire à l'esprit suisse, jusqu'à ce que l'Acte de Médiation, sous une apparence d'apaisement, ouvre la porte aux lentes tentatives et aux intrigues de la réaction patricienne qui aboutirent à la Restauration de 1815.

Que pouvaient être, au milieu de ce chaos et de ces troubles,

¹ Studiosis praeter jam prohibita, usus majorum baculorum prohibitus est, item paeceptum ut in lectionibus et scholis, nec non officiis divinis pallio inducti comparerent; praeterea interdictus est usus, qui jam nimium invaluerat, caligarum longiorum, Pantalons vocant, plurimumque inculcata submissio erga RR. PP. Praefectum et Professores quam exactissima (Historia Collegii T. II, p. 42).

² L'usage des représentations était resté en honneur : en 1781 on joua *Joseph reconnu par ses frères* ; en 1782, *Athalie* ; en 1783, *Sémiramis*, etc.

la vie et l'influence du Collège, que pouvaient être le sérieux des études, le calme des maîtres et l'assiduité des élèves ? Il est facile de le deviner, et l'on conçoit sans peine que, dans les milieux éclairés, on eût cherché les moyens de rendre à l'établissement sa valeur et son importance d'antan. Seulement les vues divergeant, suivant les tendances de chacun, cette question de réforme devint bien vite le point de départ de luttes et de démêlés fort amers.

Soutenus par un certain nombre d'anciens patriciens qui trouvaient là une sorte de point d'appui pour le retour à l'ancien régime, les professeurs voyaient la solution du problème dans le rétablissement et le rappel de la Compagnie de Jésus, qui se reconstituait plus ou moins sous le nom de Pères de la Foi. A cette fin, ils s'appliquaient autant que possible, mais sans souplesse ni unité méthodique, à maintenir intégralement le programme et les tendances des Jésuites et poussaient même leur zèle jusqu'à « écarter toute ombre de nouveauté, préférant — je cite textuellement les termes de l'*Histoire du Collège* — marcher dans les ténèbres plutôt que dans une nouvelle lumière ! »¹

A ce point de vue s'opposaient des idées contraires, peut-être non moins exagérées, mais plus progressistes : les idées du chanoine Fontaine et surtout du P. Girard.

Le chanoine Fontaine qui, pendant une quinzaine d'années, de 1773 à 1789, avait été professeur de Rudiments au Collège, qui avait, avant sa prêtrise, revêtu l'habit de la Compagnie de Jésus, savant remarquable et lettré de premier ordre, mais ardemment acquis aux idées démocratiques et égalitaires, donna le signal des hostilités en proposant, en 1798, au Conseil d'éducation créé par le Directoire helvétique, de transférer le Collège aux Cordeliers et de confier l'enseignement aux pères franciscains². Cette proposition, suscitant une égale réprobation tant de la part des

¹ *Historia Collegii* II. p. 43. « *Longe a portis, longe a Scholis omnem novitatis umbram semper arcebatur, ac in tenebris quam in novo lumine versari malebat* ». Daguet — Le P. Girard et son temps I. p. 37 — voit dans cette déclaration *un serment* imposé en secret à chaque professeur. Je ne crois pas qu'on puisse aller jusque là ; l'*Historia Collegii* a été écrite après coup, elle relate ici, à mon avis, l'état d'esprit général qui régnait au collège, mais elle ne fait aucunement mention d'un *pacte des ténèbres* ou d'un *serment* quelconque !

² *Historia Collegii* T. II p. 48 et Daguet Le P. Girard et son temps T. I. p. 63.

professeurs que de la part des Cordeliers eux-mêmes, n'aboutit pas. Mais, presque en même temps, le P. Girard avait présenté au ministre Stapfer un projet d'éducation publique comprenant tous les degrés d'instruction depuis l'école primaire jusqu'à l'école savante, rompant pour cette dernière avec les traditions classiques des Jésuites, réduisant l'étude du latin et du grec pour développer celle des langues vivantes et des sciences, et enfin substituant à la Métaphysique transcendante la Morale de Kant. C'était plus qu'il n'en fallait pour allumer la guerre, et le Collège, opposant et faisant triompher le programme basé sur la tradition, bien que mitigé quelque peu, considéra dès ce moment le P. Girard comme un adversaire dangereux.

Le grand pédagogue n'avait pourtant rien de révolutionnaire ; ses doctrines étaient sincères et n'atténuaient ni son esprit religieux ni son orthodoxie. Désireux de progrès, soucieux de combattre l'esprit stationnaire, il voyait dans une unification suisse complète la panacée universelle à tous les maux de son temps et même il eût souhaité faire de l'allemand la langue nationale de l'Helvétie. Ces idées, qui se fussent mieux que les nôtres accommodées des actuels pleins-pouvoirs, ces idées dont nous éprouvons aujourd'hui mieux que jamais ce qu'elles avaient d'erronné et de trompeur, ne concordaien guère avec les visées restauratrices du patriciat qui s'appuyaient alors sur les vœux et les projets du rappel des Jésuites ; elles contribuèrent à creuser un abîme entre le Collège, groupant autour de lui les partisans de la réaction et le moine franciscain dont les libéraux et les démocrates se faisaient, à son insu, les champions irréductibles.

Cet antagonisme, qui se manifesta ouvertement en 1803 et en 1814, dans les compétitions pour le siège épiscopal où sombra la candidature du P. Girard,¹ prit une acuité plus grande encore, lorsque, l'Ordre des Jésuites ayant été rétabli par le pape Pie

¹ En 1803, à la candidature du P. Girard étaient opposées celles des abbés Genoud et Gaudard, professeurs au collège. Pour déjouer les intrigues et neutraliser les partis, le Landamann d'Affry fit élire le P. Maxime Guisolan, capucin septuagénaire, qui mourut en 1813. A la mort de ce dernier, les mêmes compétitions se firent jour : du côté libéral, le P. Girard et même le chanoine Fontaine soutenus par Jean de Montenach, et du côté du collège, l'abbé Gaudard, qui fut élu, mais qui mourut au moment même de son élection. C'est alors que Pierre-Tobie Yenny fut nommé évêque.

VII (en 1814) la question de leur rappel fut agitée publiquement. Dans cette lutte acharnée, faite de discussions pénibles, de sollicitations et d'intrigues dont je me dispense de vous retracer le tableau, les libéraux, malgré leur très vive résistance, succombèrent enfin et, le 15 septembre 1818, le Grand Conseil décida de rendre la direction de notre Collège à la Compagnie de Jésus !

* * *

Moins d'un mois après cette décision, les classes s'ouvraient avec 199 élèves. Les professeurs ne changèrent pas : deux d'entre eux étaient des anciens pères qui reprurent avec joie l'habit de leur ordre, d'autres se firent recevoir de la Compagnie de Jésus et un certain nombre, tout en restant prêtres séculiers, continuèrent leurs fonctions.

Il n'y avait pas de grandes modifications à apporter au programme qui avait été maintenu à peu près conforme à la *Ratio studiorum*, mais il fallait lui donner une impulsion nouvelle, rétablir l'enseignement du grec abandonné depuis 1800 et y faire aussi la part du progrès auquel le Collège s'était obstinément refusé.

Les premières années, jusque vers 1824, suffisent à cette tâche, tandis que, le nombre d'élèves croissant, on songe à préparer l'avenir et à créer un internat.

Une société par actions, ayant à sa tête le Préfet Tobie Gottrau réunit les fonds nécessaires et, en 1827, le massif et inélégant édifice du Pensionnat est achevé et prêt à recevoir ses hôtes. L'année suivante, à la suite des fameuses ordonnances de Charles X fermant les établissements des Jésuites, près de 400 jeunes Français accourent à Fribourg, et le Collège, qui avait clos son année scolaire avec 310 élèves, en compte 600 à la fin des vacances.¹

En même temps que s'ouvre le Pensionnat, l'Etat décide la construction du Lycée — qui sera complètement achevée en 1838 — destiné aux cours supérieurs de philosophie, de physique et de théologie et aux magnifiques collections scientifiques, don du

¹ *Historia Collégii* II, p. 207: *Ad redditum scolarum immutata est gymnasii facies et qui 2 ante menses 310 duniseramus jam restauratis studiis ad 600 recepimus. Persecutione orta in Gallia omnium oculi ad convictum friburgensem conversi sunt.*

Chanoine Fontaine, à qui nous sommes redevables de l'origine de notre Musée d'histoire naturelle¹. Enfin, en 1836 le Pensionnat est dédoublé par une sorte de succursale établie à Estavayer, où les plus jeunes des étudiants ont leurs classes.

Une ère de prospérité immense débute ainsi pour le Collège, et cette prospérité jette ses rayons sur la ville entière, autant par la renommée mondiale de l'Etablissement que par les visites et les séjours très profitables au commerce local que font chez nous les parents des élèves.

Le Pensionnat, en ce qui concernait son organisation interne, était totalement séparé du Collège, mais l'enseignement classique était commun aux externes et aux pensionnaires. Deux fois par jour, ces derniers étaient conduits à l'ancien bâtiment pour assister aux leçons, sauf les plus jeunes élèves, pour qui des classes en double se tenaient au Pensionnat. C'était là le seul lien qui mit en contact tous les étudiants. Les jeunes pensionnaires avaient leurs amusements, leurs promenades, leurs leçons d'arts d'agrément, leurs 18 maîtres de musique, leur fanfare et leur orchestre ; chaque jour de congé ils se rendaient en cortège brillant au château du Bois de Belfaux qui leur était destiné ; ils avaient leur uniforme particulier : pantalon blanc et petit habit noir ou veste blanche ; ils avaient tout le luxe, le confort, les égards dûs à leur condition de fortune et au rang élevé de leurs familles. Les externes, jeunes Fribourgeois, pour la plupart de condition modeste, gardaient le traditionnel manteau de drap bleu qui se pouvait transmettre de père en fils et n'avaient, en somme, rien en dehors des classes. Cette différence sensible, accentuée encore par la nouvelle poussée égalitaire de 1830, par les idées étrangères et monarchistes² des pensionnaires auxquels nos patriciens se faisaient une gloire de mêler leurs fils, cette différence n'était point sans inconvénients ; et il n'est pas impossible qu'elle ait pesé

² *Historia Collegii* II, p. 178 : *Canonicus Fontaine collectionem pulcherrimam historiae naturalis Senatui generose obtulit ea sub conditione ut in gratiam studiosae juventutis in Collegium reponeretur.*

¹ Pour se convaincre des tendances générales des élèves du Pensionnat, il suffit de parcourir *Le livre d'or des élèves du Pensionnat*, publié en 1889 à Montpellier par les anciens pensionnaires de Fribourg. La plupart des notices ne font état que de la noblesse et des services rendus à la couronne par les divers personnages qui habitérent, dans leur jeunesse, notre Pensionnat !

lourdement sur le cœur des externes au point que plusieurs, et non des moindres, devinrent plus tard d'ardents adversaires du Collège et des Jésuites. Avec leur organisation centralisée, ces derniers n'ont pas compris cette lacune. S'ils avaient vécu moins renfermés dans leurs statuts et plus près du mouvement et des idées du pays, ils se seraient arrêtés sans doute à une solution semblable à celle qui, tout près de nous, a doté sagement le Collège d'une section française indépendante et séparée de la section fribourgeoise ; les études, comme l'esprit général des élèves s'en fussent certainement mieux trouvées.

Si étrangers pourtant que parussent les Jésuites aux choses de chez nous, ils ne purent échapper totalement aux dissensions politiques. Au moment même où s'ouvrait le Pensionnat, l'Ecole du P. Girard sombrait sous les coups de Mgr. Yenny, qui, après avoir approuvé, en 1817, la méthode d'enseignement mutuel, poussé par d'occultes influences, la condamnait cinq ans plus tard avec la dernière rigueur. Plus que la méthode, c'était l'homme qu'on voulait frapper : l'illustre pédagogue était la victime de la lutte des partis, il expiait l'amitié et la protection des libéraux ! Ceux-ci le comprenaient bien, et, aussitôt, ils accusèrent le Collège de tout le mal.

C'était inexact ! Cependant, il est incontestable que les Jésuites, par les circonstances même de leur rappel à Fribourg, se trouvaient, de gré ou de force, jetés dans le camp opposé ; eussent-ils pensé différemment ils n'auraient pu ni le dire, ni le prouver ; ceux qui les avaient combattus les tenaient en méfiance et restaient à leurs yeux des ennemis. Cette situation était inévitable ! A l'égard du P. Girard, leur inimitié se doublait de rancunes... monastiques : ils se rappelaient, ou retrouvaient dans les Annales du Collège, les difficultés de 1743 au sujet de la chaire des Cordeliers dont ils avaient, pendant 150 ans, assuré les sermons français et dont ils avaient été dépouillés brusquement ; ils se souvenaient que Clément XIV Ganganelli, qui avait supprimé leur Compagnie était cordelier, et, enfin, ils savaient que le P. Girard lui-même avait battu en brèche leur programme traditionnel aux temps de la République Helvétique. Aussi, s'ils ne contribuèrent pas directement à la chute de son école, ils lui étaient ouvertement hostiles, et cette attitude, plus passive qu'agissante, suffit à ameuter contre eux les libéraux déjà peu portés à la

bienveillance à leur endroit. Ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

Après la Journée des bâtons, qui marqua la chute définitive du patriciat, la constitution libérale de 1831, celle qui, la première proclama le français langue officielle du Canton, déclara, en son article 3, que «la souveraineté émane du peuple». Aussitôt, jouant évidemment sur les mots, comme toujours en politique, les adversaires du nouveau régime prétendirent que ce texte était une atteinte à la doctrine de l'origine divine du pouvoir. Un des prédictateurs du Collège, le P. Ferrand, ayant dans un sermon, traité de cette question, de façon d'ailleurs objective, mais fort maladroite, le Gouvernement estima qu'il avait attaqué la constitution et l'invita à s'éloigner du Canton.¹ Ce fut la source de violentes polémiques, auxquelles la liberté de la presse, autre innovation constitutionnelle, apportait un renfort inattendu. Les énergumènes des deux camps se livrèrent à une débauche de pamphlets et d'articles, la sérénité du Valete,² le calme des études, rien ne fut respecté, et finalement, les journaux libéraux : le Journal du Canton, puis l'Ami du progrès, démasquant leurs batailles, s'en prirent directement aux Jésuites, à leur programme, à leur système d'éducation. Et, tandis que les adversaires du Collège faisaient, en 1835, surgir un établissement rival, au programme industriel, l'Ecole moyenne centrale, les procès de presse, attaques et répliques, insultes et sarcasmes se succédèrent ainsi sans interruption jusqu'à ce que, par les élections de 1837, une majorité conservatrice reprit pied au pouvoir.

Mais à ce moment toute la Suisse est remuée par d'âpres discussions politiques, de jour en jour plus intenses. Invoquant le droit d'asile, Mazzini, Conseil, d'autres agitateurs étrangers, sèment leurs doctrines extrêmes, comme de nos jours essaient de le faire, à la faveur de la même fiction, Münzenberg et consorts. Du Libéralisme, est né le Radicalisme, férocelement centralisateur, nettement antireligieux ; la question des Jésuites commence à se poser et l'on agite le projet de les expulser de tout le territoire

¹ Avril 1831. Cfr. à ce sujet *Journal du canton* 1831 et les brochures diverses réunies en 1 vol. : *Les Jésuites du Collège St-Michel*, Lausanne 1834.

² En 1832 au Valete, des élèves proposèrent une adresse au P. Girard, d'où résultea un grand tumulte (Hist. Coll. T. II 249).

helvétique. Les esprits perdent tout équilibre, les diplomates étrangers se mêlent en sous-main à la division qui se creuse et attisent le feu qui couve sous la cendre ; les cantons conservateurs concluent une alliance séparée, Argovie s'enrichit aux dépens de ses couvents qu'il supprime ; Lucerne esquisse le geste provoquant de rappeler la Compagnie de Jésus ; les corps-francs se déchaînent et sèment la terreur, le Sonderbund — Fribourg notamment — s'arme en secret avec l'aide de la France et la complaisante complicité de Neuchâtel, le radicalisme, triomphant dans les Cantons de Vaud et de Genève, obtient la majorité à la Diète... et c'est la guerre civile !...

Le 14 novembre 1847, les troupes du général Dufour pénètrent en vainqueurs à Fribourg ; un nouveau gouvernement, radical, se substitue à l'ancien, qui s'est prudemment évanoui ; le Collège, le Pensionnat, sont mis au pillage, les pères Jésuites s'enfuient sous des costumes d'emprunt et leurs élèves, ceux du Pensionnat, sont obligés aussi de s'éloigner précipitamment, renvoyés en troupeau à la frontière !...

Les Jésuites, à leur tour, étaient victimes des dissensions politiques ; leur départ privait le Collège d'un beau lustre et d'une lointaine renommée ; ils avaient rendu au pays l'incontestable service d'assurer pendant une longue période, sa foi fidèle et son instruction : leur brutale expulsion était une injustice et une ingratITUDE ! Cependant elle payait les déboires que leurs partisans aveuglés avaient causés à l'instruction primaire, elle vengeait le P. Girard des persécutions qu'il avait endurées, et, enfin, elle assurait au Collège pour l'avenir une orientation vraiment fribourgeoise qu'ils n'avaient pas su ou pu lui donner. Quelle que fut la valeur de leur enseignement, la centralisation absolue de leur ordre en faisait une chose abstraite : pour leur programme, le milieu ne comptait pas et le Collège eût été transporté en une contrée du monde autre que Fribourg, qu'il n'y aurait rien eu à y modifier ; les élèves étrangers s'y formaient aussi bien que les Fribourgeois — ils étaient même en majorité — ; les idées nationales n'étaient que théoriques, et encore ; le terroir n'y avait pas sa parole nécessaire : seule la culture classique, impersonnelle, doctrinaire, et la science présidaient à tout ! Ce fut la force mais aussi la faiblesse des Jésuites. Ce système a rendu des services certains aux temps où Fribourg avait à ressaisir son esprit ro-

mand, il devenait insuffisant et presque dangereux alors qu'il fallait développer et accentuer ses tendances nationales, ses tendances cantonales ! Et voilà pourquoi, en dépit de sa brutalité injuste, de son odieux aveuglement, le bannissement de la Compagnie de Jésus n'a pas eu, pour notre Collège, des conséquences aussi malheureuses que, de prime abord, on aurait pu le penser !...

* * *

Le Gouvernement de 1848 chargea une commission, dont la présidence fut confiée au P. Girard, de réorganiser l'instruction publique du Canton. L'illustre cordelier, alors octogénaire et qui ne cachait pas sa réprobation des violences du régime nouveau, était là manifestement pour sauver la façade. Aussi il ne put empêcher les idées novatrices, dont l'historien Daguet était le promoteur, de prévaloir aux siennes plus pondérées et plus rationnelles.¹ Et un an après l'expulsion des Jésuites, notre Etablissement d'instruction se rouvrit sous le nom d'Ecole cantonale.

Institution complexe, réunissant sous un même toit et dans une même organisation toutes les branches de l'enseignement secondaire,

¹ « Notre nouveau gouvernement — écrivait le P. Girard à M. E. Meyer, en février 1848 — m'a nommé président d'une commission qui doit revoir tout le système de l'instruction publique, en particulier celui des Jésuites dans le collège qui leur avait été confié en 1818. Ce n'est que depuis un mois que j'ai pris connaissance de leurs enseignements et j'ai dû me convaincre que sous de brillantes apparences de progrès, ils entravaient plutôt les lumières qu'ils ne les propageaient. On pourrait donc beaucoup mieux faire depuis leur départ. Mais le fera-t-on ? Un esprit d'innovation voudrait substituer dans notre gymnase, à l'enseignement *par classe*, l'enseignement *par objet* où l'élève viendrait prendre ceux qui sont de son goût. Tout devrait être réuni dans une seule et même école cantonale et se trouver à la disposition du premier venu sans préparation et sans suite. Cette idée est aussi défavorable à l'instruction qu'à l'éducation. Au dire des novateurs, c'est là de la liberté, et moi je n'y trouve qu'une déplorable licence qui, si elle est adoptée, serait la mort de toutes les bonnes études comme de toute éducation. Ce sont les bouleversements politiques qui excitent de semblables idées extravagantes et qui les accréditent au détriment du bon ordre dans la société.

Notre gouvernement déchu a pris la multitude par la religion et a réussi par ce moyen à la mettre sous les armes. Le gouvernement actuel invoque une plus grande paissance, il invoque l'intérêt. Ayant à payer des millions pour payer les frais de la guerre, il ménage les masses et frappe d'énormes contributions les chefs militaires du parti vaincu. C'est la vieille méthode barbare contre laquelle s'élèvent aujourd'hui tous les peuples de la terre... » (Cité par Daguet : *Le P. Girard et son temps T. II*, p. 290.

l'Ecole cantonale n'aurait guère été viable même si elle avait pu survivre au régime radical. Le P. Girard, malgré son expérience, n'avait pas été écouté : il tenait pour le maintien des établissements précédemment existants ; Daguet et ses collègues fondirent le tout en un singulier amalgame : un progymnase de 2 ans, commun, se bifurquant ensuite en 3 sections gymnasiales, — une section littéraire de trois années, une section industrielle et technique de deux classes remplaçant l'Ecole moyenne, et une section pédagogique ou normale de deux classes également, dont les élèves étaient internés au Collège — ; enfin, les cours supérieurs ou académiques, subdivisés en cours philosophiques de deux ans, couronnant les études littéraires, cours de droit et cours de théologie, ces derniers restant à l'état d'article de loi.

A l'enseignement par classe, fut substitué l'enseignement par *objet*, c'est-à-dire que chaque professeur enseignait sa branche spéciale dans les diverses classes, contrairement à ce que pratiquaient les Jésuites et à ce que souhaitait le P. Girard. Là, surtout était le point faible de l'Ecole cantonale, car il est évident que, dans un établissement de ce genre, où les élèves sont trop jeunes pour que leurs progrès soient abandonnés à leurs propres forces, le seul système profitable et pratique est celui qui assigne à chaque classe son maître responsable, chargé de l'éducation et de la plus grande partie des leçons.

Alexandre Daguet prit la direction de l'Ecole. Esprit ouvert, historien et pédagogue, grand promoteur du très beau renouveau littéraire fribourgeois de cette époque, il était certainement le plus digne et le plus capable de remplir ces fonctions. Si l'organisation de l'établissement, qui était son œuvre, ne paraît pas heureuse, il faut cependant reconnaître que sa durée éphémère n'a pas permis d'en voir tous les fruits. Du reste, l'agitation politique, qui ne désarma pas et qui se faisait sentir même parmi les élèves et les maîtres, eut entravé le succès de n'importe quel système éducatif. Le défaut capital de l'Ecole cantonale est d'être restée exclusivement laïque et de marquer trop nettement les tendances anti-cléricales du gouvernement. C'était un contraste trop absolu avec le Collège d'antan et c'était une erreur : dans un collège, la valeur scientifique et morale des professeurs doit seule être prise en considération, l'habit qu'ils portent ne fait pas leurs titres à enseigner ! Il y avait, dans le corps enseignant de l'Ecole cantonale,

des hommes de grand mérite, dont Fribourg s'honore à bon droit et que la réaction de 1857 eut le tort d'éloigner du pays. Ayer, Sciobéret, Bornet, Majeux, entre autres, eussent pu, même sous un autre régime, faire briller leurs talents. Mais, à côté d'eux, il y avait d'autres personnalités infiniment moins qualifiées ; le discrédit de ceux-ci a pu, fatallement, nuire à l'estime que méritaient ceux-là et donner prétexte au Gouvernement conservateur de faire entièrement maison neuve !...

* * *

Le 7 septembre 1857, l'Ecole cantonale est morte et le Collège St-Michel reprend son nom. Le système du professeur de classe est remis en honneur, les études littéraires retrouvent leurs cours de 6 années auxquelles s'ajoutent deux ans de Lycée ; une section industrielle est attachée à l'établissement ; l'internat est logé dans l'aile du bâtiment qu'il occupe encore aujourd'hui ; la charge de recteur est confiée à un ecclésiastique — l'abbé Wicky — et, peu à peu reprenant vie, le Collège se développe, s'accroît et grandit !... C'est son histoire contemporaine qui commence !..

Celle-ci est trop proche de nous pour qu'il soit nécessaire de la rappeler ; quels que fussent les évènements qui l'ont agité, les dislocations qui se sont produites dans son corps professoral, les ébranlements qu'il a subis, le Collège est debout, solide et durable ; il garde l'esprit de ses fondateurs : il est en même temps le foyer de lumières et le gardien de la foi, tel que le voulaient le prévôt Schneuwly, le nonce Bonomi et le P. Canisius ! Mais, au cours des siècles, parmi les orages et les vicissitudes qu'il a traversés, parmi les bouleversements politiques et les haines, comme dans les temps de prospérité, il a su trouver un autre caractère essentiel, qui lui est propre : en façonnant lentement l'esprit fribourgeois, il s'en est imprégné lui-même, il est devenu bien Fribourgeois, par ses maîtres, par sa mentalité, par toutes ses tendances intimes ! A l'heure présente, le Collège n'est pas seulement le souvenir de notre jeunesse, à nous qu'il a formés ; il n'est pas seulement le témoin de notre histoire, le régénérateur de notre esprit latin ; mais il reflète encore fidèlement le fond même de notre esprit fribourgeois ! Sous son toit hospitalier, le gymnase français et le gymnase allemand marchent côte à côte pour se fondre ensuite, au Lycée, en un enseignement commun, où domine la langue fran-

çaise ; il se multiplie d'année en année, afin de permettre aux jeunes gens l'accès aux carrières les plus diverses ; il est, comme notre Pays entier, accueillant, hospitalier, généreux, attaché avant tout à la tradition !...¹

Il a ses imperfections, sans doute, mais qu'importe ? tel qu'il est, notre Collège nous appartient ; il n'est plus un collège de la Compagnie de Jésus, impersonnel et universel ; il n'est plus une école cantonale quelconque ; il est le Collège de Fribourg, il est de chez nous !... Et nous l'aimons, pour les souvenirs qu'il nous a laissés, pour le bien qu'il a fait, pour l'avenir qu'il prépare en formant des Fribourgeois pour en faire de bons Suisses !...

¹ Marque d'apaisement et de juste compréhension des choses et de l'esprit du pays, dans ce même couvent des Cordeliers, où, au début du XIX^e siècle, ses professeurs et les Jésuites ne savaient voir que des ennemis, le collège a installé un de ses florissants pensionnats, qui porte le nom significatif de *Pensionnat du P. Girard*. Et les PP. Cordeliers, depuis nombre années, fournissent au collège, plusieurs excellents professeurs !